

Mairie du 8^e

VILLE DE LYON

arrondissement

Conseil du 8^e arrondissement

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

12 septembre 2023

Le mardi 12 septembre 2023 à 18 heures 30, Mmes et MM. les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le 6 septembre 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la mairie du 8^e arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : AZCUÉ Mathieu, BACHA-HIMEUR Samira, BÉCART Hubert, BERTRAND Chrystel, BERZANE Olivier, BONNIEL Jacques, BONNIEL-CHALIER Louise, COHADE Christophe, COUDER Cécile, DURAND Marie-Claude, EL GANNOUNI Touria, EVA Anne-Rose, GIRAULT Jean-Luc, GOUST Victoire, GUELPA-BONARO Philippe, LE DILY Michèle, LESUEUR Christophe, LÉVY Charles-Franck, MABILLOT Vincent, MARAS Aurélie, ODIARD Patrick, PERRIN Claire, PESCHE Augustin, ROCH Valérie, RUNEL Sandrine, VALLA Angélique, ZDOROVITZOFF Sonia.

Excusés pouvoir : BACHER Constantin (jusqu'à 19 h 45), MOURIER Pierre, PELAEZ Louis, PRIETO Philippe, SY Mamadou.

Excusée : FERRARI Laura

Absents : AUZAL Jean-François, DEL Fanny, JENN Emmanuelle.

Conseil d'arrondissement

Mardi 12 septembre 2023



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, maire du 8^e arrondissement



Désignation du Secrétaire de séance

M. LE MAIRE. - Nous allons donc désigner un secrétaire de séance. Je vous propose, sauf opposition de votre part, de désigner Angélique VALLA. Y a-t-il des oppositions ? Non. Mme VALLA, vous êtes désignée secrétaire de séance et vous pouvez faire l'appel.

(Mme VALLA procède à l'appel)

Point d'actualité du maire depuis le dernier Conseil d'arrondissement du 13 juin

M. LE MAIRE. - Je voudrais, en introduction de ce Conseil, dire toute ma compassion et mon soutien envers le peuple marocain durement touché par ce terrible séisme qui a endeuillé tout le pays. J'ai une pensée toute particulière pour la communauté marocaine très présente dans notre arrondissement.

Je veux également avoir une pensée pour les centaines de morts, les milliers de disparus et les centaines de milliers de personnes déplacées cet été, du fait de l'effondrement climatique en cours pour reprendre les mots du secrétaire général de l'ONU Antonio GUTERRES. Un été de plus vécu sous les conséquences d'un réchauffement climatique qui ne cesse de s'accélérer et face auquel nous nous devons collectivement démultiplier les mesures pour le freiner et s'en protéger. C'est bien le sens de la politique conduite par la majorité actuelle à la Ville comme à la Métropole.

Mais le début de l'été a surtout été marqué partout en France et dans notre arrondissement par des émeutes urbaines faisant suite à la mort d'un adolescent tué par un policier, rappelant le triste souvenir de la révolte de 2005.

Bien que la violence ait été unanimement condamnée par les Français(e)s, ils ont également condamné une dérive autoritaire du pouvoir après la répression contre le mouvement des gilets jaunes, face aux immenses manifestations contre les retraites ou les attaques contre les défenseurs de l'eau à Sainte-Soline ayant laissé penser au ministre de l'Intérieur qu'il pouvait dissoudre un soulèvement, eh bien non le Conseil constitutionnel en a décidé autrement.

Et alors que nous aurions pu attendre un soutien massif de l'État envers les quartiers populaires, alors que nous avons, le 15 juin, officiellement inauguré l'entreprise à but d'emploi Santy Plaine Actions, le Gouvernement a décidé, au cœur de l'été, de publier un décret actant la diminution de sa participation au financement de la création d'emploi dans les territoires zéro chômeur. Cette décision est incompréhensible, elle me révolte, elle a été immédiatement dénoncée par l'ensemble des territoires toutes couleurs politiques confondues. C'est un sale coup envers les plus pauvres, les quartiers populaires et les zones rurales. J'espère pouvoir compter sur l'unanimité de ce Conseil pour dénoncer cette décision et faire que nos parlementaires poussent le Gouvernement à revenir sur cette décision dans le cadre de l'examen du projet de loi de finance 2024.

Notre arrondissement, vous le savez, a été fortement touché par les émeutes et nous avons immédiatement apporté notre soutien aux commerçants visés, rencontré les habitant(e)s des quartiers visés et échangé avec les structures d'éducation populaire. C'est dans ce contexte qu'en accord avec les organisateurs, nous avons préféré annuler le Festival Accordanse et la Fête de la Brise de la Pastille, reportée partiellement le 3 novembre prochain.

Pour autant, l'été est resté extrêmement festif sur notre arrondissement en commençant par une superbe Fête de la Musique organisée par la Ville, l'arrondissement et le CS Mermoz Halimi dans le parc de la mairie, sans oublier la fête sur la place Général André portée par le Conseil de quartier et l'association Bien Vivre à Monplaisir la Plaine mais aussi à l'Espace des 4 vents par la MJC. Je ne citerai pas tous les moments forts de « Tout l'monde Dehors ! » qui ont, durant ces deux mois, enchanté petits et grands.

Mais juin a aussi été le mois de l'inauguration du théâtre Le Ciel dont la programmation commence avec l'ouverture de la Biennale de la Danse. Je vous invite vivement à en faire la promotion.

Nous avons également dévoilé deux projets phares de notre mandat, le réaménagement de l'avenue des Frères Lumière et le résultat de l'appel à projets lancé avec le C40 sur l'avenir du site Guillot-Bourdeix qui vont marquer le renouveau d'un quartier qui n'a connu aucun investissement depuis 37 ans.

Pour terminer, je voudrais souligner l'énorme succès du tout nouveau dispositif Métropole Vacances Sportive porté par l'office des sport, la Métropole et l'État et qui a permis durant trois semaines, chaque soir de 18 h à 21 h, aux jeunes et moins jeunes de tester différentes activités sportives sur l'Espace Saez et le gymnase Cavagnoud.

Je vous remercie.

Déclaration liminaire des groupes politiques

M. LÉVY. – Je tiens à exprimer toute notre solidarité avec le peuple marocain et présentons nos condoléances aux familles des victimes. La vie de notre arrondissement est, par la vie associative, par ses habitants, très liée au Maroc et il convient d'accompagner toutes les initiatives citoyennes pour répondre à l'assistance nécessaire aux besoins urgents de court-terme ainsi qu'aux efforts de reconstruction.

Concernant notre arrondissement et notre ville, cet été aussi marqué par plusieurs décès pour lequel il me semble important de rendre hommage aujourd'hui, dans notre Conseil. Tout d'abord, le mercredi 9 août, le Pr Véronique TRILLET-LENOIR, ancienne cheffe du service oncologie médicale de l'hôpital Lyon Sud où elle exerçait encore alors qu'elle avait été élue députée européenne en 2019. Elle avait aussi dirigé le cancéropôle CLARA, longtemps installé dans le 8^e arrondissement, mais avait aussi exercé au centre Léon Berard. Bien évidemment, elle avait aussi effectué ses études à la faculté de médecine de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Elle remplissait sa mission au service de tous avec un tryptique soin-enseignement-recherche. La politique s'est imposée comme une suite logique à son engagement tout d'abord comme conseillère régionale, élue sur les listes portées par Jean-Jacques Queyranne, puis députée européenne du groupe Renew Europe. Elle avait à cœur notamment de porter une politique européenne du cancer. Compte tenu de cet engagement, il me semblait important que notre Conseil lui rende cet hommage. Puis, dans la nuit du 24 au 25 août, Bernard CHARDÈRE, est décédé. Cinéphile, critique, réalisateur et écrivain, il avait œuvré pour la protection et la valorisation du site de la rue du Premier film, là où les frères Lumière avaient tourné le premier film de l'histoire du cinéma. Avec Bertrand TAVERNIER, il participera au sauvetage des usines Lumière. Il deviendra le directeur de l'Institut Lumière. Thierry FRÉMAUX, l'actuel directeur de l'institut qui a commencé sa carrière avec Bernard CHARDÈRE en tant que bénévole, rappelait encore récemment son obstination, son exigence.

Et puis, vous l'avez rappelé, notre arrondissement, au début de l'été, a été également fortement impacté, comme notre pays, par les émeutes et dégradations. Si je salue votre effort d'information relatif aux conséquences des émeutes en termes de dégradation, je regrette les décisions prises par la suite sans échange avec tous les groupes politiques de notre arrondissement. Et même si notre Conseil va voter une aide exceptionnelle de 500 000 € au profit des commerçants de notre ville, je regrette l'attitude de pompier pyromane de plusieurs élus de votre majorité.

Bien conscient qu'il n'y avait d'autre choix que d'annuler le feu d'artifice prévu en juillet, et qui finalement sera décalé le 3 novembre avec la fête qui a été présentée également vendredi dernier à

l'occasion de la clôture de l'exposition en mairie du 8^e arrondissement, le 3 novembre, date étrange en même temps que cette fête. On est en droit de s'interroger sur les reports de Accordanse ainsi que sur la méthode employée qui consiste à annuler une manifestation, annoncer son report et finalement être annulée définitivement comme ça a été annoncé, je crois, fin juillet ou début août. Cette absence de lisibilité est difficile à comprendre pour les habitants et les structures de notre arrondissement.

Difficile à comprendre, comme la gestion de la piscine Mermoz. Sans remettre en cause, bien évidemment, le volontarisme des services de la Ville de Lyon, un été cela se prépare. Et que cela soit dans la gestion des files d'attentes, mais surtout dans les fermetures de la piscine Mermoz en période estivale, ceci n'est pas normal dans une grande ville comme Lyon. L'an dernier, nous vous avons évoqué déjà cette situation en Conseil d'arrondissement, et nous avons proposé des pistes de travail autour de la formation, de l'attractivité du métier auprès des jeunes, de l'alternance possible ainsi que des contrats de pré professionnalisation et des liens avec la mission locale. Toutes ces propositions n'ont pas été entendues, nous le regrettons. Notons par contre, comme vous l'avez signalé, grâce au crédit de la cité éducative de Lyon 8^e, les activités mises en place en fin de journée dans plusieurs gymnases de notre arrondissement.

Mais toujours dans le registre de l'absence oubliée de communication, nous avons été surpris par la lecture d'un article le 4 juillet concernant l'Institut français de civilisation musulmane (IFCM). Cet article relate un audit qui n'a pas été rendu public. Vous savez l'importance de l'IFCM dans le paysage culturel lyonnais, pour diffuser la connaissance de l'islam et du patrimoine intellectuel et artistique des mondes musulmans auprès de tous nos concitoyens, qu'ils soient musulmans d'ailleurs ou pas. Tout comme l'ECCLY pour les religions chrétiennes, et l'Institut culturel du judaïsme, l'IFCM concourt au dialogue entre les croyants de toutes les religions et les non croyants, et aide donc, à travers la connaissance des diversités, à la paix sociale dont notre pays a bien besoin. Par une lettre de soutien très claire de Monsieur le Maire de Lyon au Président de l'IFCM, la Ville de Lyon a pris une position en décalage avec la majorité de la Métropole de Lyon et donc plusieurs élus du 8^e arrondissement. L'attitude très différente des représentants de la Ville et de la Métropole au Conseil d'administration de l'IFCM témoigne aussi d'une différence d'analyse profonde entre nos deux collectivités. Nous nous réjouissons de la position de la Ville de Lyon qui se situe dans la continuité de la précédente équipe municipale, qui s'appuie sur la promotion d'une laïcité de compréhension des faits religieux, et du dialogue interreligieux. Nous aimerions comprendre les raisons qui poussent la Métropole à prendre une autre direction. Nous invitons tous les élus du 8^e arrondissement, élus à la Métropole à prendre en compte cette orientation. En espérant que tout ceci ne soit un jeu de rôle et de postures qui se fera au détriment de l'IFCM.

J'aimerais enfin remercier les services de la mairie d'arrondissement, notamment pour l'organisation du Forum des associations — je sais que c'est un travail particulièrement important —, même si la communication est toujours difficile à assurer pour un premier dimanche de septembre.

Par ailleurs, j'aimerais également souligner les sourires, la joie retrouvée d'un défilé de la Biennale de la danse qui était une réussite. Ils ont eu beaucoup de courage sous un soleil de plomb. Avec un clin d'œil particulier pour les jeunes du collège Mermoz. Comme vous le savez, le succès de la Biennale ce n'est pas que le jour du défilé mais bien durant les deux années de préparation à travers les répétitions, rencontres, fabrications de costumes. Nous leur adressons nos félicitations. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur LÉVY. Madame VALLA, je vous donne la parole.

Mme VALLA. - Je vous remercie, Monsieur le Maire. Collègues, habitantes et habitants du 8^e arrondissement.

Nous nous joignons, bien évidemment, à vous, Monsieur le Maire, dans notre soutien collectif au peuple marocain.

Une fois de plus, nous vivons des canicules extraordinaires, y compris en ce début de mois, ce qui n'était encore jamais arrivé. C'est pour cela que nous soumettrons aux Lyonnaises et aux Lyonnais des propositions dans la perspective d'ouvrir un débat public, afin d'être prêts lorsque les prochaines canicules arriveront et mettre en place rapidement des mesures pour protéger la population lyonnaise.

Le logement est également en crise et à la lecture des différentes positions du Gouvernement, nous pouvons affirmer que nous sommes contre une politique qui avantage les propriétaires de nombreux biens

mais bien pour une politique du logement populaire. Mon collègue, Mathieu AZCUÉ, y reviendra plus tard dans la soirée. Mais nous avons bien besoin, toujours plus, de liens, de fraternité et c'est en cela que nous nous réjouissons fortement du projet de café village qui mobilise des citoyens et citoyennes engagés dans le quartier du Grand Trou, projet que l'on aimerait voir rapidement advenir.

Autre élan de fraternité, nous saluons bien évidemment l'initiative de soutenir les commerçants en difficultés suite aux diverses émeutes de cet été. Mais il serait également nécessaire que l'on se penche réellement sur les causes profondes des violences urbaines qui sont le syndrome d'un plus grand mal. Le désinvestissement général de l'État dans les quartiers, que ce soit dans les services publics en général ou dans l'éducation en particulier.

La semaine dernière, comme vous le savez, a eu lieu la rentrée scolaire de nos élèves, personnels éducatifs et étudiants. Mais pouvons-nous dire que c'est une grande réussite ? Entre l'échec cuisant des cités éducatives faisant partie du projet de MACRON, les élèves en situation de handicap sans accompagnement dans les établissements scolaires, les collèges et lycées sans professeur ou proviseur adjoint, nous avons ici une pensée particulière pour le collège Longchambon notamment et bien sûr les grands oubliés, les sans fac. La situation est plus que catastrophique et ne présage rien de bon pour les années à venir. Rajoutons à cela des emplois toujours aussi précaires qui peinent donc à recruter, sans parler des priorités du ministère qui sont bien loin de la réalité du terrain. Nous avons donc encore là un ministre lunaire qui tente des expérimentations chez les plus précaires. Où est donc passée l'égalité pour tous ? Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame VALLA. Monsieur COHADE.

M. COHADE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous souhaitons prendre la parole en préambule aujourd'hui.

Avant toute chose, comme ça vient déjà d'être fait, nous souhaitons au nom de notre groupe apporter tout notre soutien au Maroc qui a vécu une terrible tragédie, il y a quelques jours. Comme vous toutes et tous, nous avons été très touchés et choqués par ce drame. Nous pensons à toutes les victimes, à leurs familles endeuillées et notamment à tous les membres de l'association qu'on connaît bien qui sont sur le quartier des États, dont certains ont des familles qui ont été touchées malheureusement.

De plus, cet été, nous avons connu un été très rude, notamment pour les personnes les plus fragiles, les plus vulnérables, nous pensons aux personnes âgées ou encore aux personnes sans domicile fixe. Nous n'avons pas eu connaissance des mesures qui ont été mises en place pendant ces fortes chaleurs pour ces personnes vulnérables. Nous aimerions savoir, ce soir, ce qui a été fait concrètement et puis en profiter pour nous faire un petit bilan de l'été. Également, profitons qu'on parle de la canicule, pour revenir sur la question des piscines parce qu'on trouve ça quand même un peu fort, c'est quand même un comble que nos piscines municipales ne puissent pas ouvrir totalement pendant toute la période. C'est souvent, pour les familles de nos quartiers, le seul voire l'unique moyen d'évasion pendant ces vacances. Nous espérons vivement que cela ne se reproduira pas l'année prochaine.

Enfin, profitons de cette prise de parole pour que vous puissiez également nous faire un état des lieux des grandes opérations sur le 8^e. Qu'en est-il de Mermoz, par exemple, dont la convention de site de renouvellement est signée depuis 2019 ? Le travail sur la conception des espaces publics était lancé, tout était finalisé. Je ne reviens pas sur Langlet-Santy non plus. Aujourd'hui, en septembre 2023, où en sommes-nous ? Il y a de cela un an, vous annonciez le lancement des travaux. Aujourd'hui, où en sommes-nous concrètement ?

Aujourd'hui, qu'avez-vous fait pour améliorer le quotidien des habitants, des potagers, des vergers ? Sur Grand Trou/Moulin-à-Vent/Petite-Guille, on en est où ? Je rappelle qu'un énorme travail de concertation avait été initié sur ce quartier, depuis, plus rien. Monplaisir est le seul quartier à profiter réellement d'investissements importants de la part de la municipalité et de la Métropole, et ce projet n'est pas tout à fait accepté quand même par les habitants. De plus, les autres quartiers semblent largement oubliés, mais je ne serai pas plus long et nous souhaitons avoir quelques éléments de réponse. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur COHADE. Madame RUNEL, je vous passe la parole.

Mme RUNEL. - Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La rentrée scolaire est habituellement un moment fort de la vie politique, pour une commune bien évidemment mais aussi pour les parents et les enfants. Cette année, c'est près de 35 000 enfants qui ont fait leur rentrée à Lyon dans nos écoles élémentaires et maternelles. Mais elles aussi, les difficultés, sont bien rentrées : manque d'enseignants, d'AESH. Et au lieu de parler de ça, le Gouvernement a préféré lancer des polémiques qui n'en sont pas. Le ministre de l'Éducation a réussi sa rentrée médiatique, lui aussi, avec une circulaire interdisant l'abaya et le qamis au sein des établissements scolaires. Beaucoup de Français auront sans doute découvert, à l'occasion, ces vêtements. La loi de 2004 sur la laïcité marque la volonté de réaffirmer le principe de laïcité, indissociable d'un principe d'égalité et de respect de l'autre, en confortant l'école de la République qui transmet les valeurs de la République. Selon l'article 1 de cette loi, le port des signes et des tenues qui manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Alors, je pose la question au ministre, cette loi n'est-elle pas suffisamment claire ? Elle nécessitait *a priori* une autre circulaire sur un vêtement spécifique. Si nous reconnaissons que les directions d'établissement sont en difficulté dans certaines situations pour distinguer ce qui relève ou pas du religieux, ne serait-il pas davantage judicieux d'accompagner ces mêmes directions avec un personnel qui serait davantage informé et formé sur le sujet ? D'ailleurs, nous devons être attentifs, collectivement, pour ne pas alimenter des événements qui créent du buzz et qui nous empêchent de traiter sur le fond des actions efficaces à mettre en œuvre. Car contre la crainte du repli communautaire — c'est ce dont il était question d'ailleurs, nous ne devons pas le nier —, nous devons travailler sur des mesures plus structurantes et des politiques de fond. La mixité sociale, la mixité scolaire peuvent combattre ces replis, ceci est prouvé. Il faut donc renforcer considérablement dans les établissements d'enseignement public et privé et en particulier dans les établissements qui sont très ségrégués. Et c'est ce que nous faisons depuis trois ans.

Je voudrais, comme vous tous également, témoigner le soutien de notre groupe au peuple marocain. Les conséquences du séisme sont terribles, près de 3 000 morts et des dégâts matériels considérables. La Ville de Lyon se tient à leur côté ainsi qu'à ceux de tous les ressortissants qui attendent anxieusement des nouvelles de leurs proches.

Également, je voudrais dire quelques mots sur la situation dans le Haut-Karabakh où le blocus physique, énergétique, communicationnel provoque une crise humanitaire d'immense ampleur. À cela s'ajoute l'impossibilité d'accès pour les convois humanitaires alors que la situation revêt désormais une intention génocidaire de la part de l'Azerbaïdjan. Dans ce contexte dramatique, nous nous réjouissons de l'aide et de l'attention apportée par la Ville de Lyon alors que la crise semble gravement empirer.

Cette rentrée est donc déjà bien inquiétante, plombante, on pourrait dire. Et je n'irai pas jusqu'à noircir le tableau avec le coût de l'alimentation, l'inflation galopante que nous subissons chaque jour, le nombre d'enfants à la rue déjà signalé par nos services et non pris en charge par les services de l'État, ni revenir sur les températures record que nous avons connues cet été.

Heureusement, nous aurons, dans ce Conseil, des délibérations enthousiasmantes autour de projets qui avancent, des projets structurants pour offrir aux Lyonnaises et aux Lyonnais un meilleur avenir, surtout dans le 8^e arrondissement. Bonne rentrée à toutes et tous et surtout, bon Conseil.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame RUNEL. Et Monsieur BÉCART pour terminer.

M. BÉCART. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois de plus, cet été, les habitantes et habitants du 8^e arrondissement ont souffert : journées suffocantes à 40 °C, nuits étouffantes à 30 sans pouvoir se reposer, sans pouvoir se rafraîchir, sans pouvoir travailler ni se déplacer ou mener sa vie normalement. Lyon est la ville de France la plus exposée aux canicules. Depuis 2004, notre ville a ainsi connu 160 jours de vigilance canicule contre, par exemple, 66 pour Marseille ou Paris et seulement 1 pour les Côtes-d'Armor. Le mardi 22 août, pour la première fois la ville de Lyon a été placée en vigilance rouge, signifiant tout simplement que la chaleur met en péril toute personne vulnérable ou non. Le 24 août à 15 h 30, la station météo de Lyon-Bron a enregistré un record

absolu, 41,4 °C ; le précédent datait de la canicule de 2003 qui avait causé 14 000 décès en France. La mairie de Lyon a immédiatement réagi : extension des horaires des parcs municipaux, gratuité des musées et climatisés, mise à disposition de salles fraîches dans les mairies d'arrondissement dont le 8^e, diffusion d'une cartographie de 600 lieux frais où se réfugier, communication en matière de prévention auprès des publics les plus vulnérables.

La canicule se double par ailleurs d'une pollution accrue de l'air qu'on oublie souvent. En effet, l'effet combiné de la chaleur et du rayonnement solaire sur les émanations de dioxyde d'azote, principalement dues au trafic routier, augmente l'occurrence des pics de pollution à l'ozone dans notre métropole. Ces pics de pollution sont de plus en plus précoces et de plus en plus tardifs. Malgré la baisse encourageante des émissions de dioxyde d'azote et de particules fines, la pollution à l'ozone, elle, stagne voire augmente car les épisodes de canicule, eux aussi, augmentent. Atmo-Auvergne-Rhône-Alpes estime ainsi qu'un quart de la population régionale serait exposé à un dépassement des seuils de protection de la santé humaine. L'ozone est un rappel parmi d'autres que l'enjeu n'est pas tant d'être d'accord sur la réduction des émissions de polluants — je pense que nous le sommes tous —, mais d'agir suffisamment vite et avec suffisamment d'ambition pour compenser le dérèglement climatique désormais irréversible car la chaleur met à l'épreuve l'ensemble de notre système urbain et sa capacité à s'adapter suffisamment rapidement. Isolation des logements, installation de protection solaire, résorption des îlots de chaleur, végétalisation, perméabilisation des sols, reconstitution du cycle de l'eau, multiplication des points d'eau sur la voie publique, développement des lieux frais, extension du réseau de froid urbain, climatisation des équipements publics, voilà la course que nous menons et que nous devons gagner pour préserver une ville habitable. Ces actions sont particulièrement essentielles dans un contexte par ailleurs d'augmentation des coûts de l'énergie et l'inflation.

Si la précarité énergétique en hiver est désormais bien connue, voici venir un nouveau combat social, celui pour l'accès à la fraîcheur. La professeure Enrica DE CIAN estime ainsi que les ménages équipés en climatisation ont des dépenses annuelles d'électricité entre 35 et 42 % supérieures aux autres. C'est pourquoi, avec la Métropole de Lyon, nous investissons en priorité sur la rénovation énergétique du parc de logement social et des équipements publics car la mairie, la piscine municipale, la médiathèque, l'école, ce sont souvent les seuls lieux de refuge face à la chaleur pour les plus démunis. C'est donc avec une immense fierté que nous inaugurerons bientôt, dans le 8^e, une nouvelle piscine publique et une école, l'école Kennedy, exemplaire sur le plan énergétique. Cela ne suffira pas, bien entendu, il faut aller plus loin sur la végétalisation à grande échelle de notre agglomération, décloisonner l'accès à l'eau en améliorant l'accessibilité en transports publics et à vélo des grands plans d'eau et à terme, permettre une baignade sécurisée dans le Rhône où cette année encore, poussés par la chaleur, nous devons encore déplorer cinq décès par noyade de jeunes adolescents.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur BÉCART. Alors, je repasserai quelques minutes la parole à Madame RUNEL, tout à l'heure, pour parler des actions du CCAS vis-à-vis de la canicule et de la protection des plus vulnérables, et à Madame ZDOROVITZOFF pour dire deux mots sur l'action de la Ville vis-à-vis du Maroc.

Préalablement, juste deux mots de réponse, et sans esprit de polémique de ma part, sur le sujet de la fermeture des piscines. Ça n'est pas une décision prise avec joie que de devoir fermer une piscine. En France, plus de 30 villes ont fermé intégralement leur piscine cet été. Ça n'est pas le choix de la Ville de Lyon qui a maintenu malgré tout ses piscines ouvertes avec des rotations de fermeture entre les différentes piscines de plein air, de sorte à pouvoir garantir le fonctionnement de l'ensemble. Il manque en France, aujourd'hui, environ 5 000 postes de maître-nageur, 5 000 postes de maître-nageur sauveteur. Des formations sont ouvertes mais il y a un déficit de candidats. Et quand je dis maître-nageur sauveteur, j'inclus les surveillants de baignade et les sauveteurs aquatiques qui ont également besoin de ces formations. Proches de nous, deux villes qui sont pourtant dirigées, l'une par un Divers droite et l'autre par un maire Renaissance, Cluses et Rodez pour ne pas les citer, ont fermé intégralement leurs piscines cet été par choix politique et par défaut de ressources. Voilà, donc on a affaire également à une forte concurrence des zones estivales de baignade. Aujourd'hui, vous avez des centres, des campings de bord de mer dans le sud de la France qui offrent des salaires de 4 000 € à des maîtres-nageurs. Donc forcément, quand on est le service public et qu'on gère nos sous comme on peut les gérer, avec les capacités que l'on a de s'aligner, on ne

paye pas un maître-nageur 4 000 €. Donc il y a une concurrence de cette nature qui se fait et qui rend la chose encore plus difficile. Sachez que le coût de la formation d'un maître-nageur s'évalue entre 4 000 € et 9 000 €, ce qui aussi est un frein majeur à l'accès à la formation pour nombre de personnes sans un investissement fort des pouvoirs publics. Donc je voulais juste vous dire ça pour vous dire que c'est vraiment très douloureux d'avoir dû fermer un à deux jours par semaine certaines piscines de Lyon et donc du 8^e, mais ça n'était pas par gâterie de cœur.

Cher Christophe COHADE, je veux bien qu'on prenne un moment avec votre groupe pour que je vous refasse le bilan de tous les projets du 8^e arrondissement qui sont loin de se limiter à Monplaisir. Soit quand vous vous promenez dans les quartiers vous avez les yeux fermés, attention, ça peut être dangereux, on peut tomber, mais je vous rappelle l'îlot Kennedy quand même. Allez voir, l'école est tombée maintenant c'est des trous qui sont en train de se préparer pour recevoir la nouvelle école, les ateliers de la danse et le complexe sportif qui n'est pas qu'une piscine, qui est aussi un gymnase, un mur d'escalade, un dojo et ainsi de suite. Des choses qui ne sont pas valables, qui ne sont pas visibles. J'ai fait le tour des crèches cet été. Vous n'imaginez pas, cher Christophe, le nombre de crèches qui sont en travaux. La crèche Saint-Mathieu qui est vide, on a mis les enfants dans Saint-Maurice le temps de réparer les plafonds qui s'effondraient parce qu'une cloison a été cassée préalablement, il y a quelques années de ça, et que la crèche était en train de tomber. Les travaux dans les écoles, vous imaginez aussi les travaux dans les écoles qu'il y a ? Ça ne se voit pas. Mais je peux vous assurer que les enfants de l'école Jean Macé qui viennent de rentrer et qui ont enfin des toilettes accessibles aux deux sexes, qui ne sont pas uniquement destinées majoritairement aux petits garçons au détriment des petites filles. On appellerait ça des toilettes non genrées, si vous voulez, mais je ne voulais pas utiliser le terme pour qu'on ne soit pas moqueurs de la situation. Donc ils sont très contents d'avoir eu ces travaux. Ou à l'école Fournier, il y a deux ans. Les sécurisations devant les écoles de rue, un certain nombre ont eu lieu encore cette année. Et ce n'est pas Monplaisir, l'école Fournier elle est ici, à États-Unis. Les travaux à venir de la crèche Dumont, on a voté des délibérations en ce sens. Le pôle sportif et culturel qui est en train de se préfigurer sur Mermoz. Je pourrai vous faire le point du calendrier des travaux de Mermoz et de Langlet-Santy si cela, effectivement, vous intéresse ou encore les travaux dans les équipements sportifs. Donc non, on ne manque pas de travail sur l'ensemble des quartiers du 8^e, bien au contraire.

Du coup, Madame RUNEL, je vous laisse la parole quelque minute pour parler CCAS.

Mme RUNEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Hubert BÉCART l'a rappelé, il y a effectivement une salle climatisée qui a ouvert dans le 8^e arrondissement et qui était à destination de l'ensemble des habitants afin de pouvoir se rafraîchir. Et à côté de ça, la Ville a également souhaité mettre à disposition un gymnase climatisé dans le 2^e arrondissement, à destination plus spécifiquement des personnes sans-abri, mais pas que, puisqu'il était ouvert à tout le monde, mais qui permettait aux différentes maraudes associatives ou de la Ville et de la Métropole de pouvoir accompagner des personnes et donc de pouvoir les mettre à l'abri de la chaleur, en tout cas la journée jusqu'à au moins 20 heures.

À côté de ça, le CCAS a activé, comme chaque année quand c'est nécessaire et du coup comme chaque année depuis déjà pas mal de temps, le fichier canicule. Et donc c'est plus de 500 personnes âgées qui ont été appelées du lundi au samedi, et des visites à domicile qui s'en sont suivies, une vingtaine de visites à domicile, pour s'assurer véritablement, après le coup de fil qui n'était pas tout à fait rassurant où les personnes ont pu demander d'avoir un peu de présence et de la compagnie. Donc le CCAS a assuré aussi ces visites. Aucun incident à déplorer dans les résidences autonomie ou en EHPAD. Dans les résidences autonomie, une salle aussi climatisée a été mise en œuvre et le personnel était là aussi pour veiller au bien-être des résidents ainsi que dans les EHPAD. Voilà, donc c'est l'ensemble des mesures somme toute assez classiques qui ont été mises en œuvre par le CCAS de la Ville pour faire face à la canicule et à l'alerte rouge.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur LÉVY, allez-y.

M. LÉVY. - Excusez-moi mais ce n'est pas brillant parce que concrètement, pendant trois ans, si j'ai bien compris l'intervention de Madame l'Adjointe, vous vous appuyez uniquement sur l'action du CCAS. Je

ne remets pas du tout en cause la compétence des agents et les savoir-faire mais ça veut dire que grosso modo en trois ans, sur une période de canicule, puisque vous nous expliquez qu'on est le dernier mandat pour le climat, etc. donc ça veut dire que vous vous y attendiez. Donc forcément, qu'est-ce que vous avez proposé de plus aux habitants du 8e, si ce n'est en effet une salle climatisée supplémentaire ? Donc comme l'a dit Madame l'Adjointe, rien d'exceptionnel. Donc qu'est-ce que vous proposez ? Quel plan allez-vous mettre en place pour faire en sorte que cette situation ne soit pas reproduite, reconduite l'année prochaine ? Vous nous dites sur les piscines c'est un crève-cœur. Bah oui, c'est un crève-cœur, c'est un crève-cœur pour tout le monde y compris d'ailleurs, je pense, pour les services. Mais comme on vous le dit, un été ça se prépare. Donc toutes les propositions qu'on vous a faites sur la formation et sur l'accompagnement, concrètement, on en est où ? Et encore heureux qu'avec un budget de 1,2 Md€ il y a quelques actions qui se déroulent dans le 8^e arrondissement, Monsieur le Maire, pendant l'été. Alors c'est bien, vous le découvrez mais ça se prépare, ça s'organise tout ça. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur LÉVY. Du coup, comme je l'avais dit, je passe la parole à Madame ZDOROVITZOFF pour parler Maroc.

Mme ZDOROVITZOFF. - Merci, Monsieur le Maire.

Je prends brièvement la parole, en tout cas je vais essayer d'être brève. Je voulais revenir brièvement sur les différentes interventions des groupes représentés en Conseil d'arrondissement, vous remerciez les unes et les uns de la solidarité que vous avez exprimée avec le peuple marocain. Et également, je pense parler en votre nom, les Français d'origine marocaine qui vivent à Lyon, y compris dans notre arrondissement, vous donner quelques informations quant à l'action de la Ville de Lyon et l'engagement de la Ville de Lyon vis-à-vis du peuple marocain puisque dès samedi, Monsieur le Maire a pris la décision de dégager une subvention d'aide d'urgence qui sera proposée prochainement. Une subvention d'aide d'urgence que nous avons pris un peu de temps à dévoiler car nous voulions trouver notamment le bon interlocuteur, la bonne association, la bonne institution pour déployer cette aide d'urgence. Je pense que vous comme moi vous regardez les informations, vous avez vu que les relations entre la France et le royaume du Maroc s'étaient quelque peu refroidies au cours des mois voire des années écoulées et qu'une partie de l'aide d'urgence n'est pas acheminée jusqu'au Maroc et que certaines équipes ont du mal à rentrer également sur le territoire, exception faite, je pense qu'on peut s'en réjouir et s'en féliciter, de quelques pompiers du SDMIS qui se sont rendus sur place. Et on peut être fiers en tant que Lyonnais, Grand Lyonnais que nos pompiers soient présents.

Donc faisant ce constat, on a pris le temps de travailler et donc dès demain, un communiqué de presse sera dévoilé pour annoncer à la fois la subvention d'aide d'urgence, son montant et l'interlocuteur choisi. Pour ce dernier, je peux en avant-première vous dévoiler, ce sera la Fondation de France. Pour plusieurs raisons, déjà c'est une institution plutôt qu'une association extrêmement solide, on sait que l'argent sera bien collecté, bien utilisé et qu'elle a les épaules nécessaires pour gérer une subvention de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Mais également que c'est une institution qui agit plutôt comme une banque ou comme une cagnotte et qui a la capacité de déployer des fonds à des associations locales. Donc ils ont déjà débloqué 250 000 € avant même qu'une collectivité territoriale quelle qu'elle soit, ou qu'une association, une entreprise se soit manifestée. Et lorsque nous avons discuté avec eux, ils nous ont expliqué travailler avec des associations locales marocaines, ce qui va nous garantir en fait, que cette aide d'urgence sera utilisée sur le terrain et ne sera pas bloquée par quelques considérations politiciennes de part et d'autre qu'on a pu constater ces derniers temps.

Je voulais également vous informer — et remercier aussi Sandrine RUNEL de l'avoir mentionné — que cette aide d'urgence sera proposée aux élus municipaux lors du Conseil municipal de novembre. C'était un peu compliqué, le Conseil municipal de septembre approchant à grands pas — et pour les élus, je sais que vous le savez, mais plutôt pour le public — les voies de l'administration lyonnaise ou française même sont parfois pas longues mais en tout cas minutieuses et donc que ça prend un certain temps entre le moment où on décide d'une subvention d'aide d'urgence et le moment où on la présente en Conseil municipal. Donc ce sera pour le Conseil municipal de novembre, en même temps qu'une subvention d'aide d'urgence pour le CCAAF France qui est le comité de coordination des associations arméniennes de France,

une subvention d'aide d'urgence qui avait été évoquée et promise par la Ville de Lyon en fin d'été au moment où une délégation transpartisane d'élus locaux, y compris de la Ville de Lyon, se sont rendus en Arménie et plus précisément au corridor de Latchine qui est le point de passage entre le Haut-Karabakh et l'Arménie, un point de passage, un corridor qui est fermé depuis le mois de décembre dernier et qui donc étouffe littéralement la population qui est aujourd'hui privée des biens de première nécessité, de nourriture, de médicaments, y compris les malades ne peuvent plus sortir pour aller se faire soigner dans d'autres pays. Donc voilà, une situation compliquée et deux sujets, deux subventions d'aide d'urgence qui seront proposées en Conseil municipal au mois de novembre.

M. LE MAIRE. - Merci. On va donc attaquer l'ordre du jour de notre Conseil. On a 49 délibérations à examiner, je vous demanderais donc d'être concis dans leur présentation de sorte qu'on ne termine pas à minuit ce Conseil. Madame ROCH, je vous passe la parole pour la première délibération sur l'état spécial avec l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

1. Vote du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

M. LE MAIRE. - Effectivement, j'oublie à chaque fois le vote du PV de la séance du 13 juin 2023.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*)

Je mets donc le PV aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Le PV est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Madame ROCH, je vous repasse la parole.

2. Examen des délibérations

Finances et moyens généraux

2023-11219-MA8-078 - État spécial du 8^e arrondissement de Lyon - Exercice 2023 - Décision budgétaire modificative n° 2 - Affectation du résultat de l'exercice 2022

Mme ROCH. – Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs.

Donc l'objectif de cette délibération est d'affecter le résultat de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023. Lors de notre dernier CA, je vous avais retracé l'ensemble des actions menées par notre équipe municipale ainsi que les dépenses afférentes. À présent, de par cette délibération, nous allons affecter les résultats qui s'élèvent à 112 502 € sur les postes de dépenses suivants :

- Au budget des dépenses générales de la mairie sous la rubrique « entretien et réparations bâtiments », nous allons créditer 40 000 € du fait de l'inflation des matériaux et des prestations et de l'importance des travaux à réaliser dans nos bâtiments. À fin juin, nous avons quasiment mangé le budget prévu pour l'année, donc cette somme va nous permettre de faire des petits travaux dans nos équipements transférés comme du changement d'ampoules pour passer sur des basses consommations mais aussi repeindre des salles, etc. ;

- Sous la rubrique « divers », nous allons proposer la somme de 10 000 €. Il s'agit-là d'améliorer la qualité de vie au travail de nos agents, avec notamment la mise en place de cours de Pilate au sein de la mairie, des séances de massage assis et améliorer les colis de fin d'année qui seront de ce fait plus conséquents ;

- Sous la rubrique « fourniture de produits d'entretien », c'est la somme de 6 841,46 € qui va nous permettre de réorienter vers des achats plus sains au niveau de l'environnement et surtout de la santé des utilisateurs. Et de plus, nous avons subi une hausse très importante des produits contenant de la ouate ;

- Au budget de la DAL, dotation animation locale, sous la rubrique « publications », c'est la somme de 34 000 € que nous vous proposons d'inscrire pour compenser l'augmentation des matières premières afin de continuer à bien informer nos habitantes et habitants du 8^e sur les moments de concertation, de temps d'échange sur de nouveaux projets et de toutes les manifestations que nous organisons ;

- Sous la rubrique « autres frais divers », la somme 22 021 € afin notamment d'augmenter le nombre de colis de fin d'année destinés à nos aînés en difficulté. Cela nous a également permis de donner plus de moyens pour l'organisation du Forum des associations que vous avez remarqué, Monsieur LÉVY, pour son accueil et sa belle réussite avec 143 associations. Et nous allons également pouvoir profiter de cette somme pour améliorer les animations qui sont prévues d'ici la fin de cette année ;

- Et enfin, comme annoncé dans notre programme initial, il était convenu d'offrir plus de marge de manœuvre financière directement aux mairies d'arrondissement. Donc après avoir revu les modalités de calcul de la DAL depuis 2022, nous pouvons à présent saluer la décision prise par notre majorité de transférer 100 % des recettes des locations de salles dans le budget de chaque arrondissement. Ce qui représente pour la mairie centrale une somme de 134 000 €, ce qui n'était pas le cas auparavant puisque le reversement de telles recettes n'était que de 30 % au niveau des arrondissements. Donc à présent, 100 % vont représenter 15 979 € que nous allons réaffecter au budget DAL sous la rubrique « autres frais divers », ce qui va nous permettre entre autres de refinancer le spectacle de la Brise de la Pastille dont nous avons parlé en début de ce Conseil, qui aura lieu le 3 novembre. Musique, spectacles, feux d'artifice seront au rendez-vous. En effet, je vous rappelle que lorsque le maire a décidé d'annuler la date du 7 juillet, du fait des difficultés que nous rencontrions dans les grandes villes, il a de suite annoncé que la mairie s'engageait à maintenir cette belle manifestation et de pouvoir la réaliser avant la fin de cette année 2023, ce qui sera le cas. Ainsi, tout en payant les personnes et les structures qui avaient travaillé en amont du 7 juillet — vous imaginez bien que ce travail est important en amont pour réussir ce type de fête —, avec le travail précis et acharné de la compagnie Coin Coin Productions, des habitants du quartier, des structures sociales, du tissu associatif et donc une contribution budgétaire complémentaire, le report de cette belle fête au sein du quartier des États-Unis sera possible le 3 novembre. Merci à toutes et tous d'avoir réussi ce challenge incroyable.

Comme vous pouvez le constater, cet excédent va nous permettre de réaliser de nombreux compléments de prestations et de pallier l'inflation qui nous touche également. Merci à vous.

M. LE MAIRE. - Y a-t-il des questions ? Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Merci pour cette présentation très précise de l'adjointe aux Finances. Petite question, si je comprends bien, c'est le reversement 100 % des salles transférées. Vous évoquez 100 % mais on parle que de 15 000 €, ce qui représente dans le budget global, soyons très pragmatiques, vous parlez d'un résultat réaffecté de 112 000 € dont un surplus de 15 000, ça fait que 10 %. Donc soyons assez pudiques avec les chiffres. Ça c'est le premier point.

Deuxième point, vous évoquez le fait qu'on reporte la Brise de la Pastille au 3 novembre qui avait été préalablement finalement budgétée. Donc vous êtes en train de nous dire que dans les jeux d'écriture on l'avait déjà évoqué préalablement sur le montant de 5 000 € de mémoire, et là vous nous dites grâce à ces 15 000 € on va pouvoir le reporter et payer tous les prestataires. Donc précisez-moi ce point-là parce que c'est un point que je n'ai pas vraiment compris sur les 15 000 € de reversement de transfert de salles et sur le lien avec la Brise de la Pastille qui est prévue le 3 novembre.

Mme ROCH. - 15 000 € c'est toujours mieux que 30 % qui étaient versés avant effectivement. Nous, on est contents d'avoir cette somme-là, voilà. Après, sur la Brise de la Pastille, comme vous l'imaginez bien, la préparation de cette manifestation a engendré, je veux dire, tout un tas de travail en amont que l'on a

évidemment rémunéré pour éviter de mettre en difficulté les associations et les personnes qui avaient travaillé en amont. Et ensuite, pour reporter cette manifestation, il y a des prestations qu'on n'a pas pu annuler ou pour lesquelles on a été obligés de payer une certaine partie de la somme qui était engagée. Et donc, nous allons remettre au pot pour pouvoir faire une manifestation digne de ce nom. Voilà, tout simplement.

Mme BACHA-HIMEUR. - J'avais bien compris, Madame l'Adjointe, je vous remercie. Je veux juste savoir le montant. Vous avez un problème avec les chiffres, à chaque fois qu'on vous demande des chiffres, c'est toujours, toujours un peu superflu. De quel montant parle-t-on sur ces 15 000 € ?

Mme ROCH. - Vous venez de me dire que ce que j'avais présenté était très précis et maintenant vous me reprochez que je ne vous donne pas assez de chiffres.

Mme BACHA-HIMEUR. – Oui, mais quand on vous pose des questions plus précises, ce n'est pas assez précis, Madame l'Adjointe.

Mme ROCH. - Écoutez, je vous les donnerai, promis.

M. LE MAIRE. - Je mets donc aux voix. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Une question complémentaire, excusez-moi. Ça signifie que par rapport à l'enveloppe initiale prévue, donc vous l'avez signalé pour Coin Coin Productions qui organise la Brise de la Pastille, le fait qu'il y ait un report, la structure pourra avoir un complément de subvention ou d'accompagnement pour payer le temps de travail supplémentaire entre juillet et novembre. On est d'accord là-dessus ?

Mme ROCH. - Tout à fait, c'est bien ce que j'ai dit.

M. LÉVY. - Et c'est ce montant là que vous n'êtes pas en capacité de nous donner aujourd'hui ?

Mme ROCH. - Non, parce qu'on n'a pas fini les points avec Coin Coin Productions.

M. LE MAIRE. - Merci.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Madame ROCH, je vous laisse la parole pour la délibération sur la dotation aux arrondissements pour l'année 2024.

2023-8708-CMMA8-079 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2024

Mme ROCH. - Cette délibération nous demande de valider les dotations financières pour l'année 2024. Ces dotations se décomposent en trois familles de financement : une dotation de gestion locale permettant de régler les dépenses liées aux équipements transférés, aux locaux administratifs, aux biens mobiliers et au matériel nécessaire pour que la mairie fonctionne au mieux. Elle est composée d'une part fixe et d'une part en lien avec le nombre d'habitants et le revenu fiscal moyen.

Ce budget 2024 représente, au niveau de la Ville de Lyon, la somme de 5 102 088 €, en hausse de presque de 600 000 € par rapport à 2023. Pour la mairie du 8^e, cette dotation s'élèvera à 880 300 €. Il faut

souligner que des crédits supplémentaires ont été octroyés afin de prendre en compte l'augmentation du marché alimentaire des crèches puisqu'à compter de la rentrée, nos bambins mangeront plus sainement avec des produits essentiellement bio, de production locale et une démarche Etica prenant en compte le bien-être animal lié au nouveau marché alimentaire qui a été validé en juin 2023 par la mairie centrale.

Il est également alloué un budget supplémentaire pour gérer les équipements transférés aux arrondissements et pour la prise en charge des plateaux-repas des bureaux de vote lors des élections européennes où je vous convie tous à être président et assesseur, le 9 juin 2024.

Une dotation d'animation locale permettant de financer les dépenses d'information et d'animation de la vie des habitantes et habitants, cette dotation est composée d'une part fixe de 30 000 € pour chaque arrondissement et d'une part qui varie en fonction du nombre d'habitants.

Ce budget 2024 représente, au niveau de la Ville de Lyon, la somme de 936 100 € dont 139 307 attribués à notre mairie.

Et enfin, une dotation d'investissement fixée comme chaque année à 2 € par habitant, représentant pour la Ville de Lyon la somme de 1 053 378 € dont 172 748 seront attribués à la mairie du 8^e. Merci à vous.

M. LE MAIRE. - Questions ? Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - Merci pour cette présentation. La dotation d'animation locale et la dotation d'investissement, ils sont strictement identiques et ça vous occulter de le dire dans votre présentation d'un exercice à l'autre. Et de l'aveu même de la Première Adjointe à la Ville de Lyon en commission, elle nous a dit que depuis trois ans c'était le cas, modulo les frais des fluides qui ont augmenté. Ça, vous occulter de le présenter, c'est important que nos concitoyens l'entendent, qu'on nous avait fait des belles promesses, des belles incantations sur les dotations aux arrondissements qui grâce à votre majorité, nos arrondissements allaient avoir plus de moyens. Je note juste que les plus de moyens, il s'agit des 15 000 € des salles transférées. À part ça, pour l'instant nous n'avons rien.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, au mois de juin je vous ai envoyé un courrier sur la PPI. Et on a eu une réponse et votre réponse nous interpelle parce qu'elle n'est pas exhaustive. Et encore une fois, on nous parle que de projets abandonnés que je vais citer parce que c'est important. Vous nous avez cité les toilettes genrées, vous nous avez cité la crèche, les trous mais vous ne citez pas tous les projets que vous avez abandonnés. Et je veux faire part de ce courrier que vous nous avez fait parvenir et qui, à mon sens, n'est pas très exhaustif, et tout du moins, il nous manque des montants pour savoir par rapport à la PPI ce qui diffère entre les belles incantations de 2020 et la réalité de votre exécutif à aujourd'hui. Vous nous expliquez qu'effectivement, au regard des travaux de maintenance qui peuvent attendre encore un peu, il est envisagé le report encore un peu, comme par exemple la démolition, la reconstruction des vestiaires du gymnase Grignard, ça, c'est reporté ; la réfection des vestiaires du stade Bavozet. Il en est de même concernant le réaménagement du parking du stade Vuillermet qui sera l'objet d'une prochaine étape, vous ne nous dites pas quand. Vous évoquez aussi la requalification du square Varichon qui n'interviendra pas. Vous évoquez aussi la non-rénovation du théâtre sous prétexte qu'il y a une nouvelle équipe donc on ne fait pas de travaux quand il y a des nouvelles personnes, on ne comprend pas. Et vous nous expliquez également que la réfection de la mairie, enfin tout du moins la rénovation des parements, du fait de l'îlot Kennedy, pour l'instant, c'est reporté. Et ça ce sont juste les projets sur lesquels on vous a questionné en vous disant dites-nous quelle est la différence entre la PPI de 2020 et aujourd'hui. Votre réponse ne nous convient pas donc nous allons vous renvoyer un courrier pour avoir des réponses exhaustives parce que nous, on aime les chiffres. Et puis, si finalement vous pouvez présenter à nos concitoyens tout ce que vous ne ferez pas parce que c'est bien beau de savoir qu'on fait des toilettes genrées et qu'on répare des trous dans la crèche mais aujourd'hui, on ne voit rien. Merci.

M. LE MAIRE. – Alors, ce n'est pas des toilettes genrées, c'est non genrées. Je précise parce que justement, c'était la situation. Non mais je vous remercie de me donner l'occasion de rectifier ce que vous dites et qui n'est pas juste. Je vous rappelle... Madame BACHA-HIMEUR, je vous ai intégralement laissé parler. C'est incroyable l'impolitesse dont vous faites preuve. Je vous ai écoutée, je ne vous ai pas

interrompue. Tout le monde, ici, vous a laissé tranquillement parler donc laissez-moi vous faire une réponse.

En 2020, quand nous avons été élus, la DAL de l'arrondissement était de 68 000 €. Elle est aujourd'hui de 139 000 €. Il est faux de dire qu'il n'y a pas eu de modification et d'évolution du budget de l'arrondissement, que je sache puisque c'est aujourd'hui le double de ce que c'était au début du mandat. Vous m'avez questionné sur l'évolution de la PPI. Je vous rappelle que vous aurez un bilan complet de la part d'Audrey HÉNOCQUE, en l'occurrence sur l'examen de l'évolution de la PPI qui se fait quand même chaque année au moment du budget. Pour autant, j'ai souhaité vous apporter une réponse assez exhaustive sur les opérations qui concernaient l'arrondissement et qui sont reportées, effectivement, — et je vous ai expliqué dans le courrier —, en regard de l'évolution des coûts des matériaux, en regard de la capacité des services à faire face à la masse de travail qui est la leur aujourd'hui, de la difficulté, à un certain moment, d'avoir la main-d'œuvre nécessaire à exécuter un certain nombre de chantiers. Je vous ai expliqué les raisons et je vous ai donné les chantiers qui à notre sens, pouvaient de fait être reportés dans le temps. Je veux bien que vous nous accusiez de ne pas faire le square Varichon sur lequel aujourd'hui, il y a une école provisoire et qui de toute façon ne peut pas être fait tant que l'école ne sera pas démontée, et on sait très bien qu'elle ne sera pas démontée avant le début de l'année 2026. D'ici là, il y aura eu d'autres élections, on verra à ce moment-là où on en sera et puis on reprogrammera un certain nombre de travaux. Voilà, vous pouvez me réécrire, je vous referai la même réponse.

Mme ROCH. - Merci. Vous dites que la Ville de Lyon n'a augmenté que de 15 000 € le transfert des salles. C'est faux, je vous l'ai dit dès le départ. L'augmentation du budget général, au niveau de la Ville, est de 600 000 €. Donc elle est bien faite et redonnée au niveau des dotations de gestion locale sur tous les arrondissements. Merci.

M. LE MAIRE. - OK. Alors, je vous en prie.

Mme BACHA-HIMEUR. - J'adore votre rhétorique à l'un et à l'autre parce que ce n'est pas ce que j'ai dit. Il n'empêche que de l'aveu même de la Première Adjointe aux Finances — c'est ce que j'ai dit —, les dotations d'animation locale, les dotations des investissements sont strictement identiques d'un exercice à l'autre. C'est exactement ce que je viens de dire, donc ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, Madame l'Adjointe. Par ailleurs, Monsieur le Maire, quand vous ne prenez comme exemple que le square Varichon, je suis dans mon droit de vous réclamer des chiffres. Vous avez raison de dire « Madame HÉNOCQUE pourra vous donner la PPI », il n'empêche, nous l'avons réclamée pour notre arrondissement. Et vous nous l'avez donnée mais pas chiffrée, vous nous l'avez donnée sur des projets. Je vous l'annonce aujourd'hui formellement, vous aurez un courrier de notre part, de notre groupe, dans lequel on vous demandera, projet par projet, quelles ont été les évolutions. Comme ça, on parlera avec des chiffres, Madame l'Adjointe. Merci.

M. LE MAIRE. - OK, on parlera avec des chiffres. Je suis quand même étonné que vous ne sachiez pas lire les fichiers de la PPI qui vont être envoyés, puisque dessus il y a tous les chiffres en transparence publique, n'importe qui peut aller les trouver, il y a aucun problème là-dessus. Monsieur LÉVY et ensuite on va passer au vote.

M. LÉVY. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour cette précision parce qu'en effet, en Conseil municipal et ici, nous vous réclamons depuis le début du mandat l'intégralité des actions inscrites au plan prévisionnel d'investissement de la Ville de Lyon avec le détail du financement action par action. Ce document là, vous nous l'avez toujours refusé. Aujourd'hui, vous nous dites que nous pourrions l'avoir, nous sommes ravis et je pense qu'y compris certains groupes de votre majorité seraient intéressés d'avoir ce document en annexe du compte rendu du Conseil d'arrondissement. On vous remercie pour bien vouloir nous le communiquer.

Deuxième point, quand vous évoquez 68 000 € du budget de la dotation d'animation locale, vous oubliez de rappeler que lorsqu'il y a eu le changement d'exécutif en mairie d'arrondissement, il y avait 70 000 € à peu près de report budgétaire d'une année sur l'autre et que vous avez intégralement consommé ce report de crédits et que tout simplement, ces montants-là sur la dernière année étaient aussi liés au calcul partiel de la DAL en période électorale, et aussi à la période de confinement et de Covid qui en effet, par définition, a limité les dépenses en termes d'animation locale sur la dernière année budgétaire. Donc vous aviez certes 68 000 plus l'équivalent — de mémoire je vous dis tout ça — à peu près de 70 000 € de report, soit un montant bien supérieur aux 130 000. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Je mets aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? M. LÉVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. COHADE, Mme EVA.
Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Madame ROCH, je vous laisse la parole pour la mise en place du référent déontologie.

2023-9718-CMMA8-085 - Mise en place du référent déontologue de l' élu local

Mme ROCH. - Donc un petit rappel sur ce comité. C'est lors du Conseil municipal du 30 septembre 2021 qu'a été votée la création du Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon. Les principes déontologiques sont regroupés au sein d'une Charte de l' élu local qui demande d'exercer ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité, et poursuit le seul intérêt général. Chaque élu s'engage personnellement à respecter les principes déontologiques consacrés dans la charte, participant ainsi plus largement à promouvoir une démarche éthique en politique. L'article précise que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tous conseils utiles au respect de ces principes. Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des élus de la Ville de Lyon, conseillers municipaux comme conseillers d'arrondissement. La saisine ne peut être réalisée que par un élu en son nom propre. Les dispositions nouvelles sont de deux ordres, à savoir que le dispositif de référent déontologue de la Ville de Lyon est celui d'un fonctionnement collégial, à l'identique de ce qui se fait à Paris ou à Lille. Les six personnalités qualifiées membres du collège exercent de manière collégiale la mission de référent déontologue des élus de la Ville de Lyon. Et enfin, les membres du collège désignent en leur sein un rapporteur chargé d'instruire la demande et de rédiger un projet d'avis. Ce dernier perçoit une indemnisation de 80 € par dossier. Merci à vous.

M. LE MAIRE. - Questions ? (*Aucune*) Je mets aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous laisse la parole, cette fois-ci pour la rémunération des agents recenseurs.

2023-9614-CMMA8-083 - Rémunération des agents recenseurs 2024

Mme ROCH. - Donc chaque année, vous le savez, nous devons organiser des opérations de recensement auprès d'un échantillon de 8 % de la population. En 2022, les modalités de rémunération avaient été revues à la hausse. Donc tenant compte des retours d'expérience 2023, des ajustements sont proposés pour la nouvelle campagne de recensement de 2024. Il est donc convenu d'ouvrir ces postes d'agents recenseurs aux agents vacataires et de réévaluer le temps de réalisation des tournées de reconnaissance selon le nombre des adresses à enquêter. Ainsi, les modalités de rémunération pour 2024 seront, pour les agents de la Ville, un forfait de 20 minutes par logement payé en heures supplémentaires ainsi que de quatre heures pour l'organisation de la tournée d'1 à 10 adresses, six heures de 11 à 30 adresses

et huit heures au-delà de 30 adresses, la formation étant réalisée sur leur temps de travail. Et pour les agents vacataires, c'est 5€ bruts par logement enquêté, 60 € couvrant la formation initiale et l'établissement de leurs tournées de 1 à 10 adresses, 80 € de 11 à 30 adresses et 100 € au-delà de 30 adresses. Merci à vous.

M. LE MAIRE. - Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous laisse la parole pour la reconduction de la convention mixte avec l'Ordre des avocats du barreau de Lyon.

2023-9595-CMMA8-122 - Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon

Mme ROCH. - Toujours soucieuse de plus d'égalité afin de lutter efficacement contre les discriminations, pour l'égalité femmes/hommes, pour le droit des personnes en situation de handicap, la Ville de Lyon souhaite soutenir l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon qui concourt au service public de la justice en mettant en œuvre des services utiles visant à promouvoir l'accès aux droits et à la justice. En 2022, cette action a permis à plus de 1 000 Lyonnaises et Lyonnais de bénéficier d'une consultation juridique de proximité entièrement gratuite.

De par cette délibération, nous vous demandons de renouveler cette convention-cadre établie entre la Ville de Lyon et l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon pour le dispositif d'accès au droit territorialisé, et d'attribuer une subvention d'un montant de 22 500 € à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon pour soutenir cette action. Merci à vous.

M. LE MAIRE. - Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

On poursuit avec la modification de l'inventaire des équipements transférés.

2023-10998-MA8-077 - Modification de l'inventaire des équipements transférés à la mairie du 8^e arrondissement de Lyon - Local Clara Anna et local Fonlup

Mme ROCH. - Comme vous avez pu le constater, nous avons déjà présenté au vote, lors de notre dernier Conseil du mois de juin, les délibérations concernant les transferts des deux salles Clara Anna et Fonlup. Suite à une erreur concernant l'ordre des votes entre les rapports de la mairie centrale et le rapport de la mairie d'arrondissement, ces délibérations incomplètes n'ont pu être présentées au vote lors du Conseil municipal du jeudi 29 juin. C'est pourquoi nous les présentons à nouveau aujourd'hui.

Concernant cette première délibération, je vous rappelle que notre orientation politique est de redonner aux mairies d'arrondissement plus de latitude sur la gestion des équipements de proximité. Depuis mai 2021, c'est près de 88 équipements qui ont été transférés sur l'ensemble de la ville de Lyon. Ainsi, par cette délibération, les salles Clara Anna et Fonlup seront transférées à la mairie du 8^e afin d'en assurer la gestion. Et de par l'intégration de ces deux nouvelles salles et d'un travail réalisé en amont sur un meilleur partage des utilisations de tous les espaces de l'arrondissement, cela a permis à 34 associations de pouvoir bénéficier de salles à demeure. Donc nous leur souhaitons la bienvenue.

Je vous remercie d'adopter cette première délibération qui sera suivie de trois autres.

M. LE MAIRE. - Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Il y a un point que je n'ai pas compris, Madame l'Adjointe, concernant Anna Clara. C'est une volonté de la mairie d'arrondissement de récupérer les locaux ou est-ce que c'est la MJC Monplaisir et Espace 80 qui vous a fait part de son souhait de ne plus avoir les locaux ?

M. LE MAIRE. - Alors, je vais vous répondre. Il y avait eu une discussion, au début du mandat, entre la mairie d'arrondissement et la MJC qui se questionnait sur la conservation ou non de ces deux salles. On leur avait dit à l'époque qu'on était prêts à les récupérer s'ils le souhaitaient. Au début du mandat, finalement, ils n'ont pas souhaité les transférer tout de suite, ils souhaitaient garder les salles. Et puis, le chemin s'est fait, et effectivement ils nous ont demandé si on pouvait, si on souhaitait... Ils nous ont dit clairement qu'ils souhaitaient se désengager de la gestion de ces deux salles et on les reprend bien volontiers au niveau de l'arrondissement, dans le pot commun des équipements à transférer. Mais oui, on n'a pas repris les salles à la MJC, c'est bien la MJC qui a souhaité se désengager de la gestion et qui nous les a redonnées au niveau de l'arrondissement. Est-ce que c'est clair ? Très bien.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Et on continue du coup avec la concordance.

2023-9221-CMMA8-081 - Modification de l'inventaire des équipements transférés à la mairie du 8^e arrondissement (concordance)

Mme ROCH. - La concordance des inventaires, je vous remercie de valider cette délibération qui va dans le même sens que l'obtention des salles.

M. LE MAIRE. - Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Du coup, la discordance.

2023-9222-CMMA8-082 - Modification de l'inventaire des équipements transférés à la mairie du 8^e arrondissement (discordance)

Mme ROCH. - La discordance, même chose.

M. LE MAIRE. - Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Et l'inventaire final.

2023-9224-CMMA8-080 - Modification de l'inventaire des équipements transférés à la mairie du 8^e arrondissement (inventaire stabilisé)

Mme ROCH. - Et l'inventaire stabilisé entre la mairie centrale et la mairie du 8^e.

M. LE MAIRE. - Qui tient compte de ce transfert.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Et pour finir la modification de la tarification relative aux équipements.

2023-9225-CMMA8-084 - Modification de la tarification relative aux équipements transférés à la mairie du 8^e arrondissement

Mme ROCH. - Donc cette délibération, il s'agit de valider la tarification des salles Clara Anna et Fonlup récemment transférées à notre arrondissement. Vous avez les prix en annexe. Et il s'agit également de valider les ajustements apportés au prix de la location de l'Espace 101. En effet, concernant la grande salle de ce lieu, elle peut être louée notamment pour des événements familiaux et dans ce cas, les personnes demandant la salle souhaitent souvent rester au-delà des horaires de travail des gardiens. Ainsi, il n'est pas possible de laisser ce lieu sans surveillance pendant ces heures où le gardien est absent ou en repos. Il est donc nécessaire de faire appel à une société de gardiennage qui est également en charge de l'évacuation incendie au cas où. Cette dépense sera prise en charge directement par la mairie afin d'être certain que le lieu soit bien sécurisé. Cependant, afin de ne pas affecter trop lourdement le budget des familles, nous avons décidé que 50 % de ce coût restera à la charge de la mairie. Ainsi, le vendredi de 22 heures à 2 heures du matin, la somme de 55 € sera rajoutée au prix de la location, les frais réels étant de 110 €. Donc le différentiel sera pris en charge par la mairie. Et le samedi de 18 heures à 2 heures du matin, la somme de 110 € sera rajoutée au prix de location, les frais réels étant là de 220 € puisqu'il y a des heures sur le dimanche. Nous vous rappelons que les coûts de location ne sont appliqués qu'aux particuliers et aux organismes privés, l'ensemble de nos salles restant accessible, bien sûr, gratuitement aux associations à but non lucratif et aux services municipaux. Merci à vous.

M. LE MAIRE. - Questions ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - On l'avait évoqué lors du dernier Conseil d'arrondissement ; en commission mixte paritaire vous aviez évoqué également une nouvelle tarification, je crois, pour d'autres salles, notamment l'Espace citoyen égalité fraternité, avec une augmentation des tarifs. Il me semblait que la délibération devait venir à ce Conseil d'arrondissement. Du coup, c'est reporté un autre Conseil ?

M. LE MAIRE. - Non, on avait déjà voté pour les salles actuelles. Là, on le vote en ajoutant simplement Clara Anna et Fonlup qui n'étaient pas du coup des équipements transférés à l'arrondissement mais forcément, puisqu'ils sont transférés maintenant, il faut qu'on rajoute la tarification.

M. LÉVY. - Notamment de l'Espace citoyen égalité fraternité, sur la question de la tarification le soir et puis la question du dimanche et les week-ends.

M. LE MAIRE. - Ah oui, on ne le met pas à disposition le dimanche donc en fait, on n'avait pas besoin de voter sur l'Espace citoyen. C'était ça le sujet.

M. LÉVY. - Je n'ai pas entendu, pardon.

M. LE MAIRE. - On ne le met pas à disposition le dimanche donc de fait, on n'avait pas besoin de voter pour l'Espace citoyen. Madame RUNEL.

M. LÉVY. - Maintenant c'est définitif, l'Espace citoyen est tout le temps fermé le dimanche.

M. LE MAIRE. - Il est fermé le dimanche, je vous le confirme.

Mme RUNEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste une petite remarque. Nos deux groupes — j'interviens aussi pour le groupe Lyon en Commun — voteront favorablement cette délibération mais pour autant, je ne me résous à admettre que la gratuité ne puisse s'appliquer aux syndicats et aux partis politiques, vous le savez, car c'est pour nous une condition essentielle de la vie démocratique et on se demande comment promouvoir et défendre l'engagement citoyen si à la moindre occasion, nous entravons ses démarches. Et du coup, je ne comprends pas pourquoi dans le 8^e, le 9^e, le 4^e arrondissements les salles soient payantes pour ces syndicats et ces partis politiques alors qu'elles ne le sont pas à Villeurbanne, à Vaulx-en-Velin et à Caluire. Aussi, nous continuerons à défendre ce principe de gratuité pour les syndicats et les partis politiques par des dispositions réglementaires conformes que nous vous soumettrons prochainement. Merci.

M. LE MAIRE. - Je suis sur le fond d'accord avec vous, chère Sandrine. J'aimerais savoir comment les communes voisines s'affranchissent de l'article de loi que je vous redonnerai et qui stipule très clairement cette interdiction malheureusement. Sinon effectivement, je pense que pour la vie démocratique, ça ferait du bien que les partis puissent bénéficier de ça.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? M. LÉVY, Mme BACHA-HIMEUR.

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Je passe donc la parole à Monsieur BONNIEL pour le volet Culture sur l'attribution de subventions aux MJC, centres sociaux, maison de l'enfance et différentes associations.

Culture

2023-8934-CMMA8-100 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 688 083 € aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

M. BONNIEL. - Mesdames, Messieurs, chers collègues.

La délibération 12583 porte effectivement sur l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 688 083 € aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance. En fait, cette délibération porte principalement sur l'attribution de la deuxième tranche de subventionnement après discussion technique et politique avec les services, les élus et les structures sur leur modèle économique, leurs projets et faire un peu le diagnostic de leur fonctionnement. Si l'on tient compte du changement de versement de la subvention de la CAF de la Ville aux associations directement maintenant, depuis cette année, les évolutions sont très marginales.

Une innovation toutefois, dans le cadre du projet éducatif, les associations portant des accueils périscolaires dans les écoles qui ont un dispositif Ulis, pour les élèves en situation de handicap, bénéficient d'une subvention complémentaire. Ce sont 14 associations qui sont concernées au niveau de la ville dont pour notre arrondissement les deux MJC — Monplaisir et Laënnec-Mermoz — et le centre social Mermoz.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose adopter la délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? Déport de Madame COUDER sur le vote.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Monsieur BONNIEL, je vous laisse la parole pour l'attribution de subventions du fonds d'intervention culturel.

2023-9598-CMMA8-117 - Attribution de subventions de fonctionnement à 5 structures culturelles, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC pour un montant global de 88 000 € - Approbation de conventions

M. BONNIEL. - La délibération 13426 porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à cinq structures culturelles, subventions qui sont prises effectivement sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant de 88 000 €.

Il s'agit de présenter cinq soutiens dans le domaine de la danse, du théâtre et des arts visuels dans trois cas : celui de la Maison de la danse pour 30 000 €, du théâtre du Point du Jour pour 3 000 € et du théâtre de la Croix-Rousse pour 3 000 € également. Cette subvention viendrait compenser le remplacement de salariés, mis à disposition par la Ville, qui se trouvent en arrêt pour maladie. Et dans ces cas-là c'est la structure qui remplace et qui paie le remplacement de ces salariés mis à disposition.

Pour le théâtre Le Ciel, la convention d'occupation temporaire prévoit que l'occupant remboursera à la Ville le coût des fluides, ce qui n'était pas le cas jusque-là pour le NTH8. Il est donc proposé de verser une subvention complémentaire de 15 000 € pour couvrir ce coût supplémentaire.

La dernière subvention concerne le secteur des arts visuels, l'association TRO13 qui organise le Festival Peinture Fraîche de Street Art qui aura lieu, cette année, dans la halle Fagor, du 11 octobre au 5 novembre. L'association organise des ateliers participatifs, des fresques réalisées en extérieur, des rencontres avec des artistes. Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association TRO13.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose adopter la délibération.

M. LE MAIRE. - Questions ? Madame RUNEL.

Mme RUNEL. - J'avais une discussion d'arrière-cour avec ma voisine, du coup je voulais en faire profiter tout le monde. Je voulais dire bravo pour ces subventions et du coup, je me disais, on ne pourra pas dire que les écologistes ne s'emparent pas des politiques culturelles donc félicitations.

M. LE MAIRE. - Je ne vois pas à quoi vous faites allusion mais merci, Madame RUNEL.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur BONNIEL, je vous laisse à nouveau la parole pour l'attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2023.

2023-8834-CMMA8-120 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2023 - Approbation de conventions

M. BONNIEL. - Effectivement, la délibération 13539 porte précisément sur cette attribution pour la programmation de la Fête des Lumières. En fait, il s'agit d'enrichir l'édition 2023, qui aura lieu donc du 7 au 10 décembre, et de diversifier la programmation afin de rendre la fête plus inclusive, plus participative. Certains projets seront donc développés en lien avec les Lyonnais, dans des lieux qui sont en dehors du périmètre habituel et actuel de la fête. C'est aussi l'occasion de soutenir la jeune création, notamment des étudiants français et étrangers. Une vingtaine de projets seront soutenus pour permettre la rencontre entre les habitants, les artistes et les œuvres et pour favoriser l'ancrage territorial de l'événement. Nous sommes

concernés, nous, dans notre arrondissement et c'est l'association KarKarodon qui propose le projet Gazouillis Bibi qui avait déjà été initié l'an passé dans un autre arrondissement. Réalisés lors d'ateliers par des enfants et des jeunes de la ville, 400 oiseaux lumineux vont envahir la place du 8 mai pour créer une volière géante. Ces oiseaux seront conçus à partir de bidons en plastique récupérés et recyclés. Le budget alloué à ce projet se monte à 30 000 €. L'ensemble des 12 événements, qui se dérouleront dans toute la ville, sera doté d'un montant global de 532 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter la délibération.

M. LE MAIRE. - Questions ? (*Aucune*) Je vois qu'on se réjouit tous d'accueillir à nouveau, dans le 8^e, la Fête des Lumières après l'édition passée au parc de l'Institut Lumières.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons au volet Santé – Social – Handicap – Seniors. Madame EL GANNOUNI, je vous passe la parole pour la consultation de l'ARS sur le Schéma régional de santé.

Santé – Social – Handicap et Seniors

2023-10800-CMMA8-123 - Consultation de l'Agence Régionale de Santé sur le Schéma régional de santé [SRS] et le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies [PRAPS] 2023-2028 : avis de la Ville de Lyon

Mme EL GANNOUNI. – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, habitants du 8^e arrondissement.

L'Agence Régionale de Santé a élaboré, en 2018, un projet régional de santé pour une période de 10 ans. Ce projet est composé d'une part du Schéma régional de santé et d'autre part du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies. Ces deux documents sont établis pour cinq ans et feront l'objet d'une révision en 2023.

Le schéma régional de santé est construit autour de cinq chapitres :

- le premier : placer l'usager au centre de la démocratie en santé et renforcer les relations partenariales ;

- le second : améliorer la qualité, l'efficacité et la résilience du système de santé ;

- le troisième : accentuer le développement de la prévention et de la promotion de la santé ;

- le quatrième : renforcer l'accès aux soins et l'offre médico-sociale en tout point du territoire ;

- et le dernier : une approche territoriale de l'offre de soins.

La présente délibération vise à formaliser l'avis de la Ville de Lyon sur ces deux documents. Sans trop rentrer dans le détail, l'avis complet est en annexe de la délibération, je vais néanmoins vous présenter les principaux points de l'avis de la Ville de Lyon.

Sur le Schéma régional de santé, la Ville de Lyon émet ainsi un avis favorable en soulignant quelques réserves. La Ville rappelle notamment la permanence des problématiques de l'accès aux consultations de premier recours dans un certain nombre de quartiers. Elle rappelle la nécessité d'anticiper, avec les collectivités territoriales, les besoins en matière de démographie des professionnels du secteur sanitaire et médico-social, et d'accompagner la mise en œuvre de nouveaux types d'exercice médical coordonné ou collectif. La Ville de Lyon émet le souhait d'être associée au guichet unique prévu pour accompagner les professionnels de santé dans leur installation sur le territoire. La Ville de Lyon rappelle également l'accès et la prise en charge difficile en matière de santé mentale, et se montre favorable à une approche en réseau, notamment par l'intermédiaire des conseils locaux de santé mentale.

Plus spécifiquement, sur le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins : la Ville rappelle l'importance du phénomène de non-recours aux soins et l'importance, dans ce cadre, des dispositifs d'aller vers, notamment en adoptant des outils de communication à destination des groupes les plus marginalisés. C'est notamment l'un des volets du bouclier social porté par le CCAS et par notre collègue, Sandrine RUNEL. Ainsi, la Ville recommande le développement de tiers-lieux santé permettant de réduire

les inégalités de santé par le regroupement d'acteurs pour réfléchir à des actions coordonnées qui ciblent les personnes fragiles ; l'accès au droit commun des personnes les plus démunies, notamment *via* la médiation en santé. On peut notamment citer les ateliers santé ville dans les quartiers politiques de la ville. Elle cite également la nécessité d'accorder des moyens supplémentaires sur le repérage, l'orientation et la prise en charge des personnes souffrant d'addictions et/ou de troubles psychiques. Enfin, la Ville rappelle que les inégalités sociales, territoriales et environnementales se superposent souvent et que l'ARS doit ainsi intégrer davantage les enjeux liés à la santé environnementale.

Malgré les réserves émises par la Ville de Lyon, les actions de l'ARS, notamment en faveur des personnes démunies, sont un apport positif sur les Lyonnaises et les Lyonnais et je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. - Questions ? Monsieur COHADE.

M. COHADE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voulais juste revenir sur un état de fait. Le centre de santé de Mermoz a fermé il y a quelques années maintenant. Avez-vous des pistes de réflexion avec la CAF pour la relocalisation de celui-ci puisqu'il est parti sur le site du Puisoz ? Certes, ce n'est pas bien loin mais il avait une grande utilité auprès des familles, notamment les familles du quartier de Mermoz. Notre arrondissement est aussi avec un problème sur le vieillissement de nos médecins locaux. Il est de plus en plus difficile à des personnes, soit des nouveaux arrivants sur l'arrondissement, soit même des personnes se retrouvant sans médecin puisque le leur est en partie à la retraite. Quelles actions mettez-vous en place justement pour pallier ce manque de médecins pour les années à venir ? Nous avons travaillé, à l'époque, sur les ouvertures de maisons pluridisciplinaires. Avez-vous d'autres dossiers sous le coude auxquels on n'aurait pas eu vent pour le moment ?

Mme EL GANNOUNI. - Monsieur le Conseiller, je ne vois pas de quel centre de MSP à Mermoz vous parlez puisqu'il y a une MSP qui est présente à Mermoz Nord et qui fonctionne très bien et que nous accompagnons. ~~Moi, je sais qu'il y a une MSP à Mermoz Nord et qui fonctionne très bien et qu'on accompagne.~~ Je me renseignerai sur le sujet. Quant au désert et au vieillissement des médecins, malheureusement l'ARS ne reconnaît pas que Lyon est un désert médical puisqu'il y a beaucoup de médecins. Sur le fond, je vous rejoins, la population manque cruellement de médecins. C'est la raison pour laquelle on travaille durement avec la CPTS pour trouver des solutions aux habitantes et aux habitants du 8^e arrondissement qui sont démunis et qui n'ont pas de médecin traitant. On fait tout effectivement, pour pouvoir apporter une solution pérenne à nos concitoyens.

M. LE MAIRE. - OK. Je mets aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vous laisse la parole, Madame EL GANNOUNI, pour l'approbation de la convention de partenariat entre la commune de Lyon et le Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer pour la lutte contre le tabac.

2023-10188-CMMA8-124 - Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Lyon et le Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer pour les « espaces sans tabac » et sollicitation d'un financement pour mener à bien ce projet

Mme EL GANNOUNI. - Merci, Monsieur le Maire.

Le tabac est la première cause de cancer évitable. Ainsi, les espaces sans tabac ont pour objet :

- de réduire l'initiation au tabagisme des jeunes ;
- d'éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants ;
- promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains ;
- préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies ;
- dénormaliser le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la

santé.

En 2015, la Ville de Lyon avait mis en place une expérimentation d'espaces sans tabac au sein des aires de jeux et avait accueilli un soutien de 95,2 % d'opinions favorables. En 2020, la labellisation « espace sans tabac » a été mise en place au parc Zénith dans le 3^e. En novembre 2022, un arrêté municipal avait permis l'interdiction de fumer du lundi au vendredi, de 07 h 30 à 18 h 30, dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées principales des crèches et des écoles sur les territoires de la Ville de Lyon, qu'il s'agisse d'établissements privés ou publics.

Afin de réaliser et d'installer une signalétique « espace sans tabac », de constituer un groupe de travail pour le suivi de cette opération et de mettre en œuvre une sensibilisation des professionnels des établissements concernés et des parents, le Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer et la Ville de Lyon se proposent de signer une convention de partenariat. La signature de cette convention permettra également à la Ville de Lyon de solliciter le soutien financier du Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer pour réaliser la signalétique dédiée à cette action.

Je vous demande donc de voter favorablement cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE. - Questions ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Une demande de précision, Madame l'Adjointe. Est-ce que vous pouvez nous préciser le montant qui sera sollicité auprès de la Ligue contre le cancer ?

Mme EL GANNOUNI. - Monsieur le Conseiller, je n'ai pas l'information mais je vous la transmettrai en temps et en heure.

M. LÉVY. - Merci. On n'a pas les informations nécessaires sur le rapport donc on ne peut pas l'approuver. Par ailleurs, il y a quand même un point qui m'interroge beaucoup — on a pu en parler en commission également —, c'est le fait que normalement, on est là pour plutôt apporter des fonds à la Ligue contre le cancer. Et moi, je trouve assez choquant que la Ville de Lyon — on a, plus tard, une autre délibération dans laquelle on va soutenir « La Scintillante », c'est-à-dire la course organisée par le centre Léon Bérard —, pour payer sa campagne de communication autour de cette politique qui est une politique importante et qu'on soutient, demande un soutien à la Ligue contre le cancer qui est une association, une structure qui vit de fonds de l'État et de la générosité publique. Je trouve que la Ville aurait très bien pu payer elle-même les panneaux pour expliquer qu'on est dans une ville sans tabac, pour expliquer cette politique. Comme vous l'avez précisé d'ailleurs, ça a été fait dans les mandats précédents. Voilà, je trouve que c'est assez malvenu d'aller chercher de l'argent auprès de la Ligue contre le cancer.

M. LE MAIRE. - Madame RUNEL.

Mme RUNEL. - Comme ça a été rappelé en commission, c'est une campagne qui est lancée conjointement par le Comité du Rhône mais en fait, pas que, par la Ligue contre le cancer, et donc la Ville de Lyon s'y associe. Du coup, la Ligue contre le cancer est heureuse de financer justement ce dispositif-là et cette campagne-là pour les villes et les territoires qui s'engagent justement à créer des espaces sans tabac. Si, c'est exactement ça et c'est la réponse qui vous a été faite en commission. Voilà.

M. LÉVY. - Que la Ligue contre le cancer est heureuse de financer les panneaux de la Ville de Lyon, je pense qu'ils seraient bien plus heureux de mettre cet argent dans la recherche et dans la prévention plutôt que de financer les panneaux de la Ville de Lyon.

Mme RUNEL. - On ne finance pas les panneaux en fait, on finance des actions de prévention et des espaces sans tabac, des endroits où on ne va plus fumer et où il sera interdit de fumer.

M. LE MAIRE. - Très bien.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? M. LÉVY, Mme BACHA-HIMEUR.

Adopté à la majorité.

Madame EL GANNOUNI, je vous laisse à nouveau la parole pour des conventions au profit du CCAS

concernant des locaux et bâtiments vides.

2023-9652-CMMA8-094 - Approbation de 2 conventions d'occupation à titre gratuit consenties par la Ville de Lyon au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon (CCAS) relatives à la mise à disposition de 13 biens immobiliers destinés à l'hébergement d'urgence – EI 03 416 (1), 03388 (3), 03438 (1), 06042(1), 06043 (1), 07191 (1), 08247 (1), 99069 (1), 05012 (3)

Mme EL GANNOUNI. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Lyon est propriétaire de plusieurs biens actuellement vacants dans le domaine public et dans le domaine privé. Le bien concerné dans notre arrondissement se situe au 12, rue Édouard Rochet et pour le reste, vous avez pu voir la liste des biens concernés dans la délibération.

La Ville de Lyon est signataire de la déclaration des droits des personnes sans-abris, initiée par la fondation de l'Abbé Pierre et la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abris, dont l'objectif est de protéger et faire valoir les droits des citoyennes et citoyens sans-abris pour accéder au logement, aux services publics et sociaux. Cette déclaration a été approuvée à l'unanimité au conseil municipal, le 27 mai 2021.

Je souhaite rappeler ici les quatre axes du projet social 2021-2026 que s'est fixé le CCAS :

- l'accès aux droits pour prévenir la précarité ;
- l'inclusion pour répondre aux besoins essentiels des personnes ;
- l'hospitalité en développant l'offre d'hébergement et habitation inclusion ;
- l'ouverture pour mieux associer les personnes aux politiques publiques qui les concernent.

Suite à une analyse conjointe sur le patrimoine vacant municipal, le CCAS a sollicité la mise à disposition de plusieurs biens sur une durée longue. Pour exemple, le dispositif « zéro enfant à la rue », porté par la Ville de Lyon, permet depuis 18 mois la prise en charge d'une centaine de personnes, majoritairement des enfants.

Afin de permettre au CCAS de remplir sa mission, je vous propose, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. - Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous laisse la parole pour l'attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant de 14 400 €.

2023-10348-CMMA8-121 - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant de 14 400 € dans le cadre d'actions locales de lutte contre les addictions avec et sans substances - Autorisation à solliciter une subvention de 14 400 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente

Mme EL GANNOUNI. -Merci, Monsieur le Maire.

Pour faire écho à la précédente délibération sur la signalétique, chaque année en France, le tabac tue 75 000 personnes, l'alcool 41 000 et les drogues illicites 1 600. En 2020, en région Rhône-Alpes-Auvergne, la consommation des jeunes de 17 ans est plus élevée que la moyenne française. À Lyon, le centre d'addictovigilance a indiqué en 2020 l'importance et la facilité d'accès au protoxyde d'azote de par la présence de nombreuses cartouches métalliques retrouvées sur l'espace public, et notamment dans notre arrondissement. Les jeunes appellent une attention prioritaire.

Une démarche intitulée « santé addictions jeunes », en lien avec les jeunes, a permis de mettre en lumière, en janvier 2023, de nouveaux enjeux parmi lesquels les usages problématiques des écrans chez les enfants et les jeunes. Une pratique excessive peut avoir des conséquences lourdes sur le développement du cerveau et de l'apprentissage des compétences fondamentales, sur les capacités d'attention et de

concentration, sur le bien-être et l'équilibre des enfants, sur le comportement, sur la santé avec une réduction du temps consacré à l'activité physique.

L'un des quatre axes du Contrat Local de Santé est de développer et améliorer la prévention, la promotion et l'éducation de la santé. C'est dans ce contexte que la Ville de Lyon a répondu à un appel à projets du Fonds de prévention des addictions, lancé pour la première fois par l'Agence Régionale de Santé. Des partenaires experts en addictions et de terrain, en lien avec les jeunes, seront mobilisés à travers les coordinatrices territoriales de santé et de santé mentale de Lyon. Comme vous avez pu en prendre connaissance, plusieurs actions seront menées, notamment auprès des 6-12 ans, dans les écoles de la ville de Lyon et notamment dans les quartiers prioritaires pour faire de la prévention sur les écrans.

Ainsi, je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette délibération en acceptant d'une part, d'allouer les subventions aux associations et structures participant au projet, pour un montant de 14 400 €, et d'autre part, de permettre la Ville de Lyon de solliciter une subvention du même montant auprès de l'ARS dans le cadre du Fonds de prévention des addictions.

M. LE MAIRE. - Questions ? Monsieur COHADE.

M. COHADE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous allez dire que je tourne en rond mais ces missions d'action, dépistage et de prévention, de promotion de la santé et de santé publique, c'était les missions qui étaient réalisées par le centre de santé de Mermoz qui a fermé. Alors je suis étonné que personne ne soit au courant parce que je suis sur le site de la mairie, la mairie d'arrondissement : « Le centre de santé de Mermoz va déménager en septembre 2021 pour être transféré 24, rue Simone Veil à Vénissieux ». D'où mon questionnement. Qu'avez-vous fait pour que ce centre de santé soit réimplanté sur notre arrondissement ?

Mme EL GANNOUNI. - Monsieur le Conseiller, ce n'est pas comme si l'offre de soins n'était plus disponible dans notre arrondissement. Vous traversez la rue, vous avez la MSP Mermoz Nord avec des gens compétents et qui sont là pour nos habitants. Je veux dire, c'est un faux débat que vous soulevez.

M. LE MAIRE. - Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous laisse à nouveau la parole pour le projet One Health.

2023-9944-CMMA8-125 - Approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet « ONCE-One Health Network for Cities in Europe » dans le cadre du programme européen URBACT IV 2023-2026

Mme EL GANNOUNI. – Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Lyon s'engage depuis la signature du Contrat Local de Santé 2022-2027 dans une démarche « une seule santé », appelée aussi One Health, afin d'anticiper les enjeux de santé publique à venir liés au changement climatique et à la transformation des écosystèmes. Le principe « une seule santé » reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général, y compris des écosystèmes, est étroitement liée et interdépendante.

La Ville de Lyon a candidaté avec ses partenaires et a été retenue par la Commission européenne dans le cadre des programmes URBACT IV pour porter le projet européen ONCE. URBACT est un programme européen d'échange pour un développement urbain durable. Le but de cette démarche est de promouvoir l'approche « une seule santé » dans les politiques publiques. L'objectif est de développer des stratégies, des méthodologies et outils aux services desdites politiques, et l'intégration de cette approche à toutes leurs étapes par le biais d'expérimentations.

Pour ce projet, la Ville de Lyon s'est associée à huit autres villes partenaires, comme vous avez pu le voir dans la délibération. En tant que cheffe de file, la Ville de Lyon est responsable de la coordination générale projet et de sa bonne réalisation. Le projet a débuté le 1^{er} juin 2023 et s'achèvera le 31 décembre 2025. Il a comme objectif de mener les actions suivantes :

- des réunions transnationales pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et le développement des solutions communes ;
- la mise en place de groupes d'actions locales dans chaque ville partenaire ;
- une mise en œuvre d'expérimentations à petite échelle dans chaque ville partenaire ;
- la définition d'un plan d'actions intégré à mettre en œuvre à la fin du projet ;
- la communication autour du projet et de la thématique « une seule santé » par le biais des réseaux sociaux, de vidéos et d'événements ;
- et du plaidoyer auprès des acteurs européens.

Pour mettre en œuvre ce projet, la direction de la santé s'appuie sur une équipe administrative et technique.

Afin de permettre à notre Ville de développer des apprentissages entre pairs, dans l'objectif d'identifier des solutions efficaces aux grands enjeux urbains, je vous demande de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. - Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Et dernière délibération de ce volet sur l'attribution d'une subvention au centre Léon Bérard.

2023-8832-CMMA8-106 - Attribution d'une subvention de 2 000 € au centre Léon Bérard pour l'organisation de « La Scintillante » le dimanche 8 octobre 2023 - Approbation d'une convention

Mme EL GANNOUNI. - Merci, Monsieur le Maire.

Le centre Léon Bérard organise la quatrième édition de la manifestation « La Scintillante » - les foulées solidaires contre le cancer le dimanche 8 octobre 2023 au parc de la Tête d'Or, un événement sportif et solidaire qui a pour but de collecter des fonds pour la recherche contre le cancer. Deux parcours non chronométrés seront proposés, une marche de 5 km et une course à pied de 9 km également accessible à la marche rapide nordique.

À travers cette manifestation, le centre Léon Bérard poursuit les objectifs suivants :

- la sensibilisation à la lutte contre le cancer ;
- et la sensibilisation auprès du public large à la prévention par l'activité physique adaptée, et à ses bénéfices avant, pendant et après la maladie.

Au vu de l'intérêt que présente cet événement au plan social, solidaire et sportif, je vous propose d'allouer une subvention de 2 000 € au centre Léon Bérard pour organiser cette manifestation. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Nous passons au volet Nature en ville – Transition écologique. Madame BERTRAND, je vous passe la parole pour la dénomination d'un verger public.

Nature en ville - Transition écologique

2023-9663-CMMA8-095 - Dénomination d'un espace public : verger Beth Chatto à Lyon 8^e

Mme BERTRAND. - Mesdames, Messieurs.

La Ville de Lyon s'est engagée à planter un verger par arrondissement jusqu'à la fin du mandat. Rendre notre terre nourricière, notre ville comestible, c'est permettre aux habitantes et aux habitants de

renouer avec cette terre, de favoriser la biodiversité en ville, et c'est surtout pour améliorer le cadre de vie des Lyonnais et Lyonnaises.

Dans le 8^e, nous avons à ce jour trois vergers. Le premier a été aménagé en 2020-2021 dans le quartier de Grand Trou au sein du square du 14^e régiment de zouaves. Il convient aujourd'hui de lui donner un nom. Cette dénomination s'inscrit dans la démarche de féminisation des noms de rues et de locaux associatifs. En effet, nombreuses sont les femmes à s'être illustrées dans leur combat, leur engagement, leur courage et leur performance sportive, mais peu ont l'honneur de voir leur nom attribué dans l'espace public.

Le choix de Beth Chatto pour le verger du square du 14^e régiment de zouaves fait suite à propositions et votes en associant le conseil de quartier, le CIL, l'école qui se situe à côté et le jardin partagé du Début des Haricots du quartier Grand Trou/Moulin-à-Vent/Petite-Guille. Beth CHATTO, née en 1923 est décédée en 2018, était horticultrice, jardinière et architecte. Elle est particulièrement connue comme conceptrice de jardins mais également comme autrice de livres sur le jardinage, mais également conférencière.

Je vous propose donc d'approuver le choix des habitantes et habitants pour la dénomination de ce verger. Merci.

M. LE MAIRE. - Questions ? Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - Évidemment que nous allons voter pour. Pour la féminisation, il faut remettre à César ce qui lui appartient, Christian COULON avait initié ça sur les précédentes mandatures : sur toute nouvelle nomination, ça sera une femme. Par ailleurs, je m'interroge sur ce choix-là, pourquoi trouver une Anglaise ? On n'a pas assez de femmes remarquables en France avec des noms français ? Je m'interroge, je ne comprends pas que cette personnalité, qui plus est certainement remarquable et avec des médailles d'or et qui a fait énormément de choses pour justement les plantations. C'est quand même assez surprenant, nous sommes en France, et on trouve une personnalité anglaise. Voilà, je voulais juste faire cette petite remarque. Je pense ça n'appelle pas de remarques de votre part parce que vous allez me dire que c'est le CIL, c'est le conseil de quartier. Il n'empêche qu'on a proposé une anglaise pour nommer ce verger.

Mme BERTRAND. - On avait proposé beaucoup de noms, une trentaine, et ce sont les habitants qui ont choisi celui-là. Voilà.

M. LE MAIRE. - Très bien.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Madame GOUST, je vous passe la parole pour le pacte climat Lyon 2030.

2023-11349-CMMA8-098 - Pacte climat Lyon 2030 et refonte du plan d'actions climat air énergie

Mme GOUST. - Chers collègues, chers habitants et habitantes du 8^e.

Nous avons déjà examiné cette délibération au dernier Conseil d'arrondissement, en juin, mais elle n'avait pas été présentée au Conseil municipal car les documents en annexe n'étaient pas totalement aboutis. Donc j'ai le plaisir, aujourd'hui, de vous présenter la version définitive de cette délibération qui contient en annexe les deux documents clés qui illustrent bien l'ambition de notre exécutif que Monsieur BÉCART évoquait en préambule.

Ces deux documents sont un nouveau plan climat 2023-2030 pour relever le défi de la neutralité climatique. Il fait suite au plan climat 2020-2026 qui avait été publié en fin de mandat précédent. Le deuxième document, c'est un nouveau cadre de coopération et d'action pour le climat.

Alors concernant le plan climat, il se décline en 14 grands objectifs et 123 sous-actions dont 50 % sont totalement nouvelles par rapport au précédent plan climat. Quelques exemples que nous votons ce soir en conseil d'arrondissement : les vergers que vient de présenter Madame BERTRAND et d'autres

délibérations —je fais un petit teaser pour la suite — des subventions à l'économie sociale et solidaire ou la réalisation de box vélo.

Mais pour atteindre les objectifs de neutralité du territoire, la Ville qui n'en représente que 5 % des émissions de gaz à effet de serre, s'est mobilisée pour impliquer le maximum de parties prenantes. Et c'est donc la deuxième partie de la délibération, le cadre de coopération et d'action. Donc au printemps, il y a une agora qui a été constituée, qui est une communauté d'acteurs lyonnais qui sont prêts à coconstruire une vision vers cette neutralité climatique. Cette agora comprend déjà 65 structures qui représentent la diversité des acteurs du territoire. Dans le 8^e participent notamment le CISL et le Passe-Jardins, donc vous voyez déjà la diversité rien qu'avec ces deux structures là. Toutes ces 65 structures ont réfléchi ensemble pour proposer des actions communes, que ce soit de la sensibilisation, de la création de lieux ressources ou la construction de nouveaux récits, et je n'en donne qu'une petite liste. À la fin de cette réflexion collective, le 11 juillet, l'agora a signé le pacte Lyon 2030 que nous votons aujourd'hui. Et en parallèle, chacune des 65 structures a signé, ou signera avant le 30 octobre, une convention de coopération dont vous avez un exemple en annexe, qui comprendra des engagements concrets envers la Ville de Lyon. Donc il y a de la redevabilité de la part de ces structures.

Et en complément de cette délibération, à l'échelle des arrondissements, on travaille aussi sur une démarche qui s'appelle « territoire engagé transition écologique », par l'ADEME, qui fournit notamment des outils de suivi des actions dans le pacte et dans le plan climat, mais vraiment un suivi en arrondissement.

Et donc, pour soutenir cette démarche partenariale, je vous invite à voter favorablement la délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Non. Je mets donc aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? Mme LE DILY, Mme VALLA, M. AZCUÉ.

Adopté à la majorité.

Et je vous repasse la parole pour la création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique.

2023-11361-CMMA8-099 Lyon 2030 - Création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat - Approbation du règlement - Approbation et autorisation de signature de la convention-type

Mme GOUST. - Mesdames, Messieurs.

Nous avons aussi déjà examiné cette délibération au dernier CA mais elle n'avait pas non plus été présentée au CM à cause du report du vote du pacte climat dont elle dépend. Donc la revoilà à ce CA. Quelques compléments d'information par rapport à ce que je vous avais annoncé au mois de juin. Donc le montant total de la bourse est de 30 000 €. Le service communication de la Ville élabore une stratégie de communication orientée public jeune, notamment sur le choix des réseaux sociaux, etc. qui sera déployée dès fin juin et les candidatures pourront être déposées jusqu'à mi-novembre.

Et pour ce qui concerne pas mal notre arrondissement, pour inciter les jeunes qui pourraient être éloignés de ces questions et les jeunes en QPV à déposer des idées, la Ville s'appuiera entre autres sur les centres sociaux et les MJC. Et lors des jurys de sélection dont la composition est mentionnée dans la délibération, nous prioriserons les actions qui se dérouleront dans les quartiers prioritaires ou vers des publics vulnérables. Donc notre arrondissement sera aux premières loges de cette initiative. Et ce dispositif, c'est une première expérimentation qui a vocation à se renouveler l'année prochaine et la suivante.

Je vous invite donc à la voter favorablement.

M. LE MAIRE. - Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - Effectivement, nous avons déjà évoqué ce sujet-là au précédent Conseil. Petite précision, c'est quoi les jeunes qui sont susceptibles d'obtenir cette bourse, c'est quoi l'âge, la tranche d'âge ?

Mme GOUST. - C'est écrit dans la délibération.

Mme BACHA-HIMEUR. - C'est juste parce que vous avez précisé que vous allez vous appuyer sur le centre social et les MJC. Je crois qu'à 18 ans, on ne dépend plus de ces structures-là. Il aurait mieux valu s'appuyer sur les missions locales où ces jeunes auraient pu être détectés qu'au centre social et en MJC. C'est pour ça que je vous pose la question parce que si on doit privilégier des jeunes de notre arrondissement pour proposer des choses et obtenir cette bourse, il est fort dommage s'ils ont 18 ans ou 18-25, je ne suis pas sûre qu'ils...

Mme GOUST. - C'est 16-25, pardon, pas 18-25. Et de toute façon ces jeunes, j'imagine qu'ils ne vivent pas tout seul isolés, sans contact avec d'autres personnes d'âge plus élevé ou moins élevé donc en se parlant entre eux et aussi *via* l'action de ces associations, ils pourront être mis au courant de cette initiative.

Mme BACHA-HIMEUR. – Je n'ai pas compris votre réponse, vous êtes sérieuse en disant qu'ils ne vivent pas tout seul, qu'ils seront mis au courant par d'autres ? C'est vraiment une vraie réponse ? C'est vraiment votre réponse ? Je vous pose la question, ce n'est pas une question piège. C'est vraiment votre réponse ?

Mme GOUST. - C'est une partie de ma réponse. L'autre partie c'est que les MJC et les centres sociaux feront leur travail d'information et c'est bien pour ça qu'on les mobilisera.

M. LE MAIRE. - Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Nous avons déjà posé un certain nombre de questions et je crois d'ailleurs, que nous n'étions pas le seul groupe politique à poser ce genre de questions par rapport à cette délibération qui en amène justement beaucoup de questions. Tout d'abord, puisque vous nous dites que vous vous appuyez sur les MJC, centres sociaux et mouvements d'éducation populaire, pourquoi ne pas augmenter la dotation aux MJC, centres sociaux et mouvements d'éducation populaire de manière à ce qu'eux-mêmes, à travers leurs projets associatifs, puissent organiser une telle bourse ? Ça ressemble quand même beaucoup à du clientélisme ce genre de délibération. Il y a une distribution d'argent comme ça, sans suivi réel. Et puis par ailleurs, même si la thématique est importante et légitime — ce que nous reconnaissons bien évidemment —, je ne comprends pas pourquoi du coup, ce genre de dispositif n'est pas non plus mis en place pour les politiques sociales, pour les politiques culturelles, pour les politiques de proximité de notre arrondissement. On est uniquement sur, à nouveau, un seul prisme — transition écologique et climat — et je trouve dommage que vous ne vous appuyiez pas sur la réalité de nos arrondissements. Par ailleurs, même si vous nous dites « on va prioritairement s'adresser à », je trouve qu'il est dommage que sur ces montants-là, vous ne prévoyez pas une enveloppe par arrondissement, un nombre de bourses par arrondissement, à ce moment-là c'est l'arrondissement qui lui-même gère tout ceci en fonction de ses priorités et de la politique de proximité. C'est dommage.

Mme GOUST. – Alors, c'est pour ça qu'il y a un jury d'attribution. C'est que ce jury veillera aussi à l'équilibre territorial et en prenant compte cette attention accordée au fait que ce soient des jeunes plutôt issus des QPV qui puissent bénéficier de cette aide. Donc il y a un jury dont la composition est dans la délibération. Donc je vous invite à la relire. Et pour ce qui est de ce que vous évoquez peut-être pour une dimension plus collective, je peux déjà vous informer que cette initiative c'est 30 000 €, c'est une première partie d'un dispositif double. Il y aura une deuxième partie de dispositif en faveur de la jeunesse qui sera votée au prochain Conseil municipal de novembre. Ça sera aussi en faveur des jeunes, aussi à hauteur de 30 000 € et cette fois-ci, ça sera un appel à initiatives en direction d'associations qui proposeront des stages ou des services civiques à des jeunes. Donc cet AIA a été envoyé en juillet et court jusqu'à septembre. Donc on les délibérera là-dessus fin novembre. Donc il y a aussi une dimension collective à ce dispositif pour les jeunes.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame GOUST. Quant à l'accusation de clientélisme, on pourrait en parler. Je veux rappeler ici que vous nous accusez Conseil après Conseil de ne pas avoir réévalué les dotations des structures d'éducation populaire. Je rappelle qu'elles n'ont pas bougé depuis 2014, je me demande qui était adjoint au maire de Gérard COLLOMB à l'époque, en charge de l'Éducation populaire. Pour autant, ce dialogue de gestion est bien entamé en ce moment avec Julie NUBLAT-FAURE, l'adjointe de Grégory DOUCET, en charge des structures d'éducation populaire et l'ensemble des structures d'éducation populaire pour discuter d'une potentielle réévaluation des dotations. Nous avons d'ailleurs voté au précédent Conseil, me semble-t-il, un certain nombre de subventions d'urgence pour subvenir aux besoins des différentes structures d'éducation populaire, Monsieur LÉVY. Donc les accusations de cette nature venant de votre part, s'il vous plaît, gardez-les pour vous.

M. LÉVY. - Ce que je vous demandais, est-ce que vous pouvez me donner des chiffres ? Est-ce que vous pouvez détailler ? Parce que je connais bien l'adjoint en charge de la Vie associative dans le précédent mandat et moi je peux vous attester que les montants des subventions auprès des mouvements d'éducation populaire dans notre arrondissement et sur la ville ont augmenté. Est-ce que vous pouvez me donner le montant dans notre arrondissement de la dotation globale de fonctionnement en 2014 et la dotation globale de fonctionnement aujourd'hui ?

M. LE MAIRE. - Je vous redis qu'elles n'ont pas augmenté depuis 2014. Soit vous ne comprenez pas le français, soit il y a un problème.

M. LÉVY. - Monsieur le Maire, une fois soyez rigoureux, une seule fois. Vous donnez des accusations, donnez-moi des chiffres, donnez-moi des chiffres, expliquez ce que vous dites.

M. LE MAIRE. - Je vous le dis, elles n'ont pas bougé depuis 2014.

M. LÉVY. - Donnez-moi les montants, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE. - Et nous sommes en train de faire ce travail de réévaluation, Monsieur LÉVY. Et l'adjoint, c'était vous à l'époque.

M. LÉVY. - Ne lancez pas des accusations en l'air. On sait bien que vous êtes assez approximatif sur les budgets. Donnez des montants précis, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE. - Vous êtes en train de dire des mensonges.

M. LÉVY. - Donnez des montants précis.

M. LE MAIRE. - Je vais donc mettre aux voix ces rapports.

M. LÉVY. - Vous n'en avez pas, donc vous lancez des accusations en l'air.

M. LE MAIRE. - Non, c'est vous qui accusez en l'air, Monsieur LÉVY. Madame EVA.

Mme EVA. - Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire.

Moi, j'ai juste une interrogation. Pour toucher ces publics-là justement, pourquoi ne pas avoir associé la mission locale qui est en charge des publics âgés de 16 à 25 ans issus de quartiers QPV également ? Je pense que ça aurait été une bonne chose d'associer ces structures-là justement, dans ce projet-là, ça aurait été bien. Là on touche vraiment le public 16-25 ans.

Mme GOUST. - Je vais reprendre contact avec Mme ALCOVER qui porte ce dossier et je lui demanderai à propos des missions locales, vu que ce point a été remonté par deux d'entre vous.

M. LE MAIRE. - Merci.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? Mme LE DILY, Mme VALLA, M. AZCUÉ, M. LÉVY, Mme BACHA-HIMEUR.

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Je redonne la parole à Christelle BERTRAND pour le projet « Quartiers fertiles ».

2023-5534-CMMA8-093 - Projets « Quartiers fertiles » de Mermoz/Langlet-Santy (Lyon 8^e) et de la Duchère (Lyon 9^e) - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 42 350 € à l'association ALLIES, sise 24, rue Etienne Rognon à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de convention d'application

Mme BERTRAND. - Donc développer l'agriculture urbaine, promouvoir l'alimentation durable fait partie de notre politique écologiste de ce mandat. Pour ce faire, nous plantons des vergers, nous soutenons la création d'une maison de l'agriculture urbaine et l'implantation de maisons de l'alimentation durable dans chaque arrondissement. Chez nous c'est la MESA, la Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation.

Et nous avons aussi répondu à l'appel à projets de l'ANRU en 2020, dans le cadre de « Quartiers fertiles », afin de développer l'agriculture urbaine dans les QPV du 8^e et du 9^e. En 2021, nous avons remporté cet appel à projets qui s'appelle « De la graine à l'assiette » dans le 8^e. En 2022, la Ville de Lyon a voté une participation financière, c'est-à-dire un budget de 150 500 € pour ce projet.

Aujourd'hui, l'association ALLIES, Association Lyonnaise pour L'Insertion Économique et Sociale, experte en développement local et bien implantée sur le territoire des QPV, souhaite animer le réseau des partenaires de « Quartiers fertiles ». Elle a sollicité la Ville de Lyon pour une subvention de fonctionnement de 42 350 € afin de porter les postes d'ingénierie de ce projet. Cette subvention n'est pas une dépense supplémentaire, elle s'inscrit dans le budget préalablement voté en 2022.

Je vous propose donc de voter favorablement cette subvention, ainsi que sa convention d'application.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au volet Éducation – Petite Enfance – Étudiant. Madame LE DILY, je vous passe la parole pour l'acquisition d'équipements pour faciliter l'allaitement dans les crèches.

Éducation – Petite enfance – Vie étudiante

2023-10193-CMMA8-101 - Lancement de l'opération n° 60004531 « Acquisition d'équipements pour faciliter l'allaitement » au sein des établissements et dispositifs Petite Enfance de la Ville de Lyon ou dans le cadre de l'attribution de subventions d'investissement aux établissements gérés par des associations - Affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002

Mme LE DILY. - Merci, Monsieur le Maire. Collègues, Mesdames et Messieurs habitant le 8^e arrondissement.

L'entrée de jeunes enfants en crèche soulève la question de la poursuite de l'allaitement. Dans ce cadre, la Ville de Lyon a la volonté de soutenir et d'accompagner ce souhait des mères. Les équipes qui travaillent en crèche sont formées à l'accompagnement des mères allaitantes. Pour compléter cet accompagnement, il est nécessaire de se doter d'un matériel adéquat. L'achat de fauteuils d'allaitement permet ainsi aux mères d'allaiter leur enfant en crèche dans de bonnes conditions. Ces fauteuils peuvent aussi être utilisés par les professionnels de la petite enfance pour donner le biberon et contribuer ainsi à la prévention de l'usure professionnelle.

Si vous approuvez l'acquisition d'équipements pour faciliter l'allaitement qui représente une opération estimée à 192 000 €, je vous propose, Mesdames et Messieurs, collègues, d'adopter cette décision. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous laisse la parole, Madame LE DILY, pour l'attribution de la seconde tranche de subventions au fonctionnement des associations gestionnaires d'équipements de petite enfance.

2023-10183-CMMA8-102 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2023 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 2 543 113 € - Approbation du modèle de convention d'application financière

Mme LE DILY. - Merci.

Par délibération n° 20230062 en date du 11 mai 2023, nous avons approuvé la signature de conventions-cadres avec les associations gestionnaires d'équipements pour la petite enfance. Comme vous le savez, la Ville de Lyon développe une politique en faveur de la petite enfance axée sur un soutien fort aux associations gestionnaires d'équipements de jeunes enfants présentant un intérêt communal.

À la suite de la première attribution de subventions de fonctionnement général, les éléments financiers et d'activité de l'exercice clos de 2022 de ces équipements ont été reçus et analysés. Des temps d'échanges ont eu lieu avec un nombre important d'associations gestionnaires permettant d'affiner l'analyse et de renforcer un partenariat durable et de qualité. Cette démarche permet aujourd'hui de prévoir le montant de subventions complémentaires de fonctionnement pour un ensemble de structures, au regard des indicateurs suivants : concernant les aspects financiers, l'activité, les projets et partenariats et les impacts économiques liés à la pénurie que connaît la filière. Sur une somme totale de 2 543 113 €, il a donc été attribué 501 798 € à 17 structures de notre arrondissement.

Si cette seconde tranche d'attribution de subventions recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de voter favorablement.

M. LE MAIRE. - Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Madame LE DILY toujours, pour le lancement de l'opération d'acquisition d'équipements pour enfants en situation de handicap.

2023-10195-CMMA8-103 - Lancement de l'opération n° 60004530 « Acquisition d'équipements pour enfants en situation de handicap » au sein des établissements et dispositifs Petite Enfance de la Ville de Lyon - Affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002

Mme LE DILY. - L'accueil des enfants en situation de handicap est l'un des axes prioritaires énoncé par le projet social et éducatif de la Ville de Lyon, et c'est pourquoi il est proposé d'allouer un budget de 100 000 € pour l'achat de matériel permettant de diagnostiquer les différentes situations de handicap. Dans ce cadre, il est proposé de réaliser différents achats, à savoir dispositifs de dépistage visuel, outils de dépistage auditif, imagiers, pictogrammes, tapis de motricité, etc., tout ce qui est nécessaire à ces démarches.

Cette démarche respecte et s'inscrit dans le cadre du SPASER, qui est le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables.

Je vous demande donc de votre accord pour le lancement de l'opération acquisition d'équipements pour enfants en situation de handicap et vous propose, Mesdames et Messieurs, de voter favorablement.

M. LE MAIRE. - Questions ? Monsieur COHADE.

M. COHADE. - Juste une petite remarque. C'est une très belle initiative ces achats de matériel pour les enfants en situation de handicap. Je voulais juste savoir comment ces équipements seront mis à disposition des structures et comment ça va se passer au niveau du personnel, si ça sera du personnel extérieur formé ou des personnels des structures en tant que tels qui viendront, qui seront formés pour pouvoir travailler avec ces outils ?

Mme LE DILY. - En fait, les enfants entre 3 mois et 3 ans sont suivis et repérés, dépistés par les différents professionnels du service santé de la Ville de Lyon. Ils sont en lien avec, notamment — on en reparlera plus tard —, le réseau Différences & Petite Enfance et l'association Souris Verte. Ce sont deux associations bien compétentes dans le domaine, vous les connaissez. Voilà, et c'est eux qui ont vraiment identifié un besoin en matériel, la raison pour laquelle nous votons favorablement.

M. LE MAIRE. - Merci bien.

Donc qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vous laisse toujours la parole, Madame LE DILY, pour l'attribution de subventions de fonctionnement à trois associations gestionnaires d'équipements de petite enfance.

2023-10228-CMMA8-104 - Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance (La Mutualité Française Rhône - Pays De Savoie, l'Association Les Enfants de la Colline et Alfa3a) dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle « inflation énergies » aux associations pour un montant total de 295 912 € - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

Mme LE DILY. - Petit contexte économique, la situation de forte inflation que nous connaissons depuis plus d'un an a des retombées directes très négatives sur les dépenses de nos partenaires associatifs. Cette situation intervient alors que se font encore sentir les effets de la crise sanitaire des années 2020 à 2022, notamment en termes de fréquentation des structures, des accueils collectifs des enfants.

En ce qui concerne les associations dédiées à la petite enfance, la situation de pénurie de professionnels qualifiés et diplômés est d'autant plus critique que faute de personnels, y compris intérimaires, les gestionnaires sont contraints de devoir réduire leur offre, leurs horaires donc d'ouverture, afin de respecter le taux d'encadrement réglementaire. Il faut impérativement qu'il y ait le nombre de personnels par enfant. Les associations gestionnaires sont donc confrontées à cet effet que l'on nomme effet ciseaux avec l'augmentation des charges d'un côté et d'une diminution des recettes de l'autre. Cet effet ciseaux a été également amplifié par les revalorisations salariales, alors là on ne parlera pas de charges mais de cotisations sociales. Il n'empêche que les revalorisations salariales qui ont été négociées ont entraîné un accroissement des dépenses, à savoir que les dépenses salariales des acteurs des métiers de services à la personne représentent traditionnellement entre 70 et 85 % des dites charges d'exploitation de ces associations. On cumule beaucoup.

Donc à travers les fonds d'aide exceptionnelle aux associations votés par le Conseil municipal lors de sa dernière séance et après dialogue de gestion et analyse détaillée de la situation financière respective des associations par les services municipaux, il apparaît que trois associations petite enfance pourraient prétendre à un accompagnement complémentaire de la Ville de Lyon. Il s'agit de la Mutualité Française du Rhône - Pays de Savoie pour un montant de 162 912 €, de l'association des Enfants de la Colline pour un montant de 73 000 € et de Alfa3a pour un montant 60 000 €.

Si ces subventions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de voter favorablement.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Monsieur ODIARD pour la convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles concernant le PRE.

2023-9557-CMMA8-105 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le Programme de Réussite Educative (PRE) 2023

M. ODIARD. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Je commencerai par un point de rentrée scolaire, un point tendu en cette période, en commençant par les effectifs. Donc les mouvements de la carte scolaire sont arrêtés chaque année par décision de l'inspection académique suite aux différentes réunions du CDEN, Comité Départemental de l'Éducation Nationale, qui commencent depuis janvier 2023 jusqu'à la rentrée de septembre 2023 aussi. Donc ces mesures d'ouverture et de fermeture de classes s'ajustent en fonction de l'évolution connue des effectifs des élèves inscrits ou désinscrits qui évoluent tout au long de l'année, jusqu'à la rentrée voire au-delà. Et donc vous le savez, depuis le début des années 2000, les effectifs scolaires de la ville de Lyon ont enregistré une augmentation soutenue et constante de près de 500 élèves supplémentaires chaque année, mais cette tendance s'est brutalement infléchie à la rentrée scolaire 2020 coïncidant avec la période du Covid, avec une baisse des effectifs scolaires de près de 1 300 élèves. Ça s'est poursuivi l'année suivante, en 2021, avec une baisse comparable. Et nous avons connu une baisse supplémentaire de 900 élèves à la rentrée 2022. Cette baisse des effectifs constatée depuis trois ans contribue à faire réduire de façon significative le nombre d'enfants par classe en école maternelle et ordinaire. Enfin, ordinaire parce qu'évidemment, il y a des conditions particulières. Entre 2016 et 2022, le nombre d'enfants par classe en maternelle est passé ainsi de 29 à 24 enfants en moyenne. Et en élémentaire, le nombre d'enfants par classe est ainsi passé de 25 à 22 enfants par classe. C'est une moyenne bien sûr, puisqu'il faut tenir compte des REP et des REP+ avec les classes dédoublées. Ainsi, au 1^{er} septembre 2023, on dénombrait 34 170 enfants inscrits dans les écoles lyonnaises pour la rentrée, au sein des écoles publiques. Ce chiffre sera définitivement arrêté en octobre. Et par ailleurs, il y a des variations d'effectifs qui recouvrent des réalités différentes selon les arrondissements.

Dans le 8^e, nous avons à la date d'hier, lundi, 1 227 nouveaux inscrits dans nos écoles contre 1 060 l'an passé à la même date, donc on a eu plus d'inscriptions. La carte scolaire 2023 s'est traduite, dans le 8^e, à l'issue des CDEN de mars et de juin 2023, par huit plus trois créations de classe — huit décidées en mars et trois décidées en juin — moins une annulation de création, soit dix classes créées. Ensuite il y a eu seize plus deux fermetures de classes — seize décidées en mars et deux décidées en juin — moins quatre annulations de fermeture décidées en juin, soit quatorze classes fermées. Parmi ces annulations de fermetures, celle de la huitième classe de la maternelle Combe Blanche, annulation pour laquelle nous nous sommes battus avec des parents d'élèves. La décision de fermeture qui avait été prise en mars et confirmée en juin allant à contresens du nombre croissant des inscriptions, ce qui avait déclenché une juste mobilisation des parents d'élèves et des enseignants de l'école, que nous avons soutenue, bien sûr. Et c'est donc avec un grand soulagement que s'est déroulée cette rentrée scolaire, d'autant plus que l'enseignante visée par la fermeture, le retrait de son poste, a pu le retrouver.

En conclusion, pour la rentrée 2023 dans le 8^e, nous ne perdons que quatre classes, ce qui est un scénario beaucoup plus satisfaisant que ce que nous craignons au début.

Autre sujet de l'été : les travaux ; Monsieur le Maire, vous en avez parlé tout à l'heure. Concernant les travaux réalisés cet été dont je vais vous épargner la liste puisqu'il y a eu 32 différents postes de travaux dans ces écoles maternelles et élémentaires confondues, pour un montant total de 1 061 500 €. C'est vraiment sans précédent. Donc c'est des travaux de toute nature, les améliorations décidées en arrondissement, les travaux du propriétaire de la DGTB, etc. Donc je pourrais mentionner un équipement dans la nouvelle maternelle groupe scolaire Pasteur avec pose de parasols, le tracé multisport du côté élémentaire, des travaux qui sont en attente de fin de réalisation. On a parlé tout à l'heure de la rénovation des sanitaires du groupe scolaire Jean Macé, donc pour un montant de 120 000 € qui s'ajoutent aux 70 000 € de la rénovation des deux sanitaires de maternelle et du désamiantage. On pourrait parler du remplacement du sol et du désamiantage de la salle d'activité du hall B de la maternelle Giono pour 90 000 €, ainsi que le cloisonnement de la salle d'activité du hall B de la maternelle pour 40 000 €. On

pourrait parler du groupe scolaire Charles Péguy, une demande très ancienne qui a enfin été réalisée, c'est-à-dire la réfection de la salle polyvalente, avec un montant de 50 000 €. Voilà, il y a une liste assez longue, je suis obligé d'arrêter assez rapidement mais ça donne un exemple du montant des travaux et de l'ampleur de notre engagement à ce niveau-là.

À part ces deux thématiques particulières, on peut dire que globalement, la rentrée s'est bien déroulée. Nous n'avons pas de retour des familles qui indiqueraient que la rentrée s'est mal passée pour leur enfant, à une exception près que l'on suit. On a quelques retards dans quelques travaux, c'est normal, il y a des entreprises qui ont pris du retard dans d'autres chantiers et ça se répercute, mais c'est en cours de règlement ou certains se régleront pendant les vacances de Toussaint. On a des organisations à peaufiner, une absence non complétée d'ATSEM à l'école maternelle Paul-Émile Victor. Bon, c'est un peu le lot de chaque année, de cette façon-là.

Au niveau des ressources en direction d'accueils de loisirs, nous sommes au complet. Et au niveau du territoire, on attend la nomination d'un responsable de proximité qui va arriver début octobre.

Pour conclure sur ce qui se passe au niveau de la ville, la rentrée s'est globalement bien passée. Travaux estivaux, on en a parlé. Une nouvelle DAL qui arrive hors Lyon et qui s'installe. Des bonnes relations avec les directeurs, des équipes investies. Au niveau des enseignants, ça a été déjà un petit peu mentionné, c'est un petit peu compliqué parce que, vous avez suivi l'actualité sur le manque de postes au niveau national, et donc ça s'est traduit dans certains établissements par des nominations tardives qui ont créé des tensions et perturbé la préparation de la rentrée voire la rentrée elle-même. Vous avez peut-être lu dans la presse le récit de la visite du recteur et du DASEN au collège Mermoz, le jour de la rentrée, où ils ont été interpellés par des enseignants parce que trois postes de professeurs spécialisés assurant la scolarisation des enfants porteurs de handicap de la fondation Richard n'avaient pas été nommés. Donc évidemment, les enfants étaient entassés dans une petite salle. C'était assez bienvenu qu'ils soient vus de cette façon-là par les autorités de l'académie et du rectorat. Du côté des écoles, j'ai été interpellé par des parents d'élèves de l'école Lumière. L'enseignante qui occupait un poste de coordinatrice Ulis a quitté l'école en juin dernier, ainsi que la majorité des AESH. Le dernier conseil d'école, le 27 juin, a acté qu'aucune nomination n'avait eu lieu. Les parents ont été informés au 1^{er} septembre par l'équipe enseignante qu'aucun enseignant n'était nommé sur le poste alors que le dispositif devait accueillir huit enfants, huit élèves le matin. Donc c'est une AESH qui accueille des enfants autistes pour encadrer ces élèves ainsi que les autres de l'école ayant une notification de la MDPH. Le 8 septembre, une semaine après, les parents exprimaient leur soulagement suite à la nomination d'un enseignant spécialisé dans les classes Ulis mais néanmoins, il manque encore trois postes et demi d'AESH non pourvus pour ces enfants de la classe Ulis et pour aussi les autres enfants de l'école qui sont dans les dispositifs classiques. Donc ce ne sont là que deux exemples mais on peut s'attendre, aux prochains conseils d'école, à en avoir d'autres qui nous seront signalés.

Car même si pour cette rentrée au niveau national, il a surtout été question de tenues vestimentaires — abayas, uniformes et j'en passe —, les vrais problèmes subsistent : la perte d'attractivité des métiers d'enseignant, avec une diminution des candidats aux concours et des milliers de postes non pourvus ; une gestion du personnel qui décourage les plus jeunes et aussi les moins jeunes, qui entraîne ainsi des centaines de démissions dans chaque académie tous les ans ; un manque croissant d'AESH perturbant la scolarisation et l'inclusion des enfants porteurs de handicap alors même que le nombre de notifications augmente d'année en année parce que les diagnostics s'améliorent, laissant espérer une prise en charge d'enfants qui restaient alors sur le côté. Mais bon, faute d'AESH, ça ne bouge pas.

Malgré ces tensions, tous nos agents animateurs et animatrices, enseignants, enseignantes font en sorte que les petits Lyonnais et les petites Lyonnaises soient accueillis dans les écoles publiques dans les meilleures conditions. Qu'ils et elles en soient remerciés.

Après ce point sur la rentrée, la délibération qui nous occupe c'est un renouvellement de la convention de partenariat avec la Caisse des écoles pour le portage du projet de Réussite Éducative, partenariat avec l'État qui apporte son soutien financier. Donc ça concerne les enfants de 2 à 16 ans qui résident dans les quartiers politiques de la ville, les quartiers prioritaires, et qui présentent des signes de fragilité socio-éducative, de santé, de fragilité scolaire et absence de loisirs ou d'ouverture culturelle. C'est un accompagnement personnalisé, le projet étant construit avec la famille et un réseau de partenaires socio-éducatifs. Donc la Ville de Lyon apporte son concours et son expertise avec la rémunération de la conseillère technique du PRE, à la hauteur de 45 000 €, et les équipes médico-sociales scolaires des

territoires classés en politique de la ville. Et le portage financier est assuré par la Caisse des écoles qui permet de rembourser à la Ville les frais engagés dans le cadre de ce programme qui, pour l'année 2023, est estimé à 147 500 €.

Je vous demande d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? Remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Monsieur le Maire, on a appris dans la presse que l'école Kennedy était concernée par des problématiques de plomb dans l'eau. Est-ce que vous pouvez nous faire un point sur ce sujet que vous avez oublié de citer dans votre bilan de la rentrée ? Merci.

M. ODIARD. - Oui, on a une réunion avec les parents d'élèves de l'école Kennedy, hier soir. Donc effectivement, ce que vous avez lu dans la presse est exact. Initialement, c'était une volonté de tester l'école Eugénie Brazier puisqu'elle était implantée sur les terrains des anciennes halles. Donc on s'est dit, peut-être un terrain pollué, on va voir un petit peu ce qui se passe. Et là, grande surprise, on trouve du plomb dans l'eau. De ce fait, on a testé les autres écoles qui étaient livrées avec même mauvaise surprise et l'école Kennedy qui était concernée par le même phasage de chantier puisque ce sont toutes des écoles qui, même si elles n'ont pas ouvert à ce moment-là, ont été livrées au printemps 2023. Donc pendant tout l'été, les services de la Ville se sont affairés pour voir un petit peu ce qui se passait et essayer de faire diminuer ce taux. Donc il y a eu des purges très importantes qui ont été opérées dans les canalisations, de l'acide citrique déversé dans les tuyaux pour éliminer les traces de plomb. Les traces ont diminué, on est passé en dessous des normes de 2013, je crois, mais bon, les normes ont diminué, ce qui est une très bonne chose. Maintenant, on est à 10 µg par litre de plomb autorisé et on va bientôt passer à 5, ce qui fait que l'eau n'est toujours pas conforme. Donc on a décidé de fournir les écoles et les crèches concernées en bouteilles d'eau, en attendant de trouver l'origine du problème et de pouvoir le régler. Il faut savoir que parallèlement, l'eau publique du Grand Lyon a opéré des tests dans le réseau qui ont montré que le réseau d'eau potable distribuée aux Lyonnaises et aux Lyonnais était conforme. Maintenant, il y a eu des tests récemment qui ont été faits le 5 septembre ; les tests au niveau de l'école Kennedy et au niveau de l'eau publique du Grand Lyon se sont déroulés en même temps, en simultané, pour être sûr que des variations éventuelles soient bien prises en compte. Donc on doit obtenir les résultats ces prochains jours. Donc évidemment, on est complètement dans le questionnement sur l'origine de ce plomb. Il faut savoir que l'eau qui est livrée aux écoles ne doit pas être testée au niveau du plomb puisque d'après la directive, les normes de 1995, l'eau est réputée dépourvue de plomb donc on ne les teste pas. Et en fait, la Ville de Lyon avec cet exemple se trouve être la seule en France à avoir opéré des tests dans les nouveaux établissements qui ont été livrés. On se renseigne auprès des autres collectivités semblables, aucune n'a procédé à des tests, donc aucune n'a d'éléments de comparaison à nous fournir. Donc toutes les hypothèses sont possibles, on pourrait imaginer que ce sont les matériaux des fournisseurs auprès desquels les différents artisans ou entreprises ont travaillé à Lyon qui sont à l'origine de ça. Donc on cherche un laboratoire actuellement qui est capable de tester ces matériaux. Les entreprises vont nous envoyer des échantillons. Pour l'instant, on n'a pas identifié de laboratoire capable de tester des matériaux mais bon, la recherche se poursuit de façon à ce qu'on puisse éliminer toutes les hypothèses et ensuite éventuellement, revoir, le cas échéant, selon les résultats que l'on obtiendra, le protocole de test du plomb dans les différentes écoles puisque jusqu'à présent, c'était plutôt les écoles anciennes qui pouvaient avoir des canalisations en plomb qui subsistaient et qui étaient testées et avec des modifications qui s'opéraient jusqu'à ce que le problème soit complètement réglé. Mais évidemment, tant qu'on n'a pas de résultats sur l'origine, on ne peut pas modifier les protocoles de tests. En tout cas, quoiqu'il en soit, ce qu'il faut savoir c'est qu'on est loin de la question du saturnisme qui se contracte avec l'absorption de peinture au plomb, etc. La plombémie que l'on peut avoir en ingérant de l'eau polluée avec du plomb hydrique, d'après la médecin de la Ville de Lyon, Docteur GARDENAT, n'a jamais occasionné, sur les 600 cas qu'elle a observés, de pathologies durables. Mais néanmoins, ce n'est pas normal de boire de l'eau plombée donc effectivement, tant que le problème n'est pas résolu, les enfants auront de l'eau en bouteille.

M. LE MAIRE. - Merci. Monsieur COHADE.

M. COHADE. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Le fait qu'on l'ait détecté sur une école, c'est une chose qui est anormale. Cette école elle est branchée sur un réseau public et du coup, ça dépasse le cadre de la simple école. Alors je vois qu'on a des bouteilles en verre aujourd'hui, est-ce que c'en est la raison ? Et qu'en est-il pour tous les habitants qui sont connectés au réseau du secteur, parce qu'on a les mêmes problématiques ? Alors il est vrai que les enfants sont probablement beaucoup plus sensibles que des personnes plus âgées en bonne santé mais il y a, entre guillemets, un petit sujet de santé publique sur le secteur de la proximité des bâtiments de l'école.

M. LE MAIRE. - On a répondu sur le sujet des écoles. La question que vous posez, sûrement que des habitants se la posent, la font remonter, ça dépasse largement le cas du sujet strict des écoles. Je vous rassure, dans les bouteilles, là c'est de l'eau du robinet, c'est juste des bouteilles mais vous buvez bien l'eau du Grand Lyon qui, elle, a été testée potable. Voilà, on est vraiment sur le sujet des écoles. Après, s'il y a un problème de santé publique, ça relèvera de l'ARS avec l'ensemble des partenaires qui sont concernés, bien entendu. Vous êtes tout à fait en droit de vous interroger, bien sûr. Et vous n'êtes pas le seul à nous avoir posé cette question depuis que cette affaire a été révélée, bien entendu.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vous laisse la parole, Monsieur ODIARD, pour le projet éducatif Lyonnais.

2023-10223-CMMA8-107 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire - année scolaire 2023-2024 - Conventions d'attributions de subventions

2023-10224-CMMA8-108 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps extrascolaire année scolaire 2023-2024

2023-10226-CMMA8-110 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps périscolaire - année scolaire 2023-2024 - Conventions d'attribution de subventions

M. ODIARD. - Monsieur le Maire.

Je vais faire une présentation globale du projet éducatif qui est le fil rouge de notre politique éducative que la Ville conçoit pour son territoire en prenant en compte ses spécificités et ses besoins. Il est le fruit d'une concertation inédite avec 5 000 contributeurs au service de la transition écologique et de la justice sociale. Il engage l'ensemble de la communauté et contribue à l'enrichir et à la faire vivre. Donc il y a la Ville de Lyon, l'Éducation nationale, l'État, la CAF, la Métropole, les structures d'éducation populaire, les associations, les parents d'élèves et les enfants.

Donc au terme de deux ans de projet éducatif et des changements concrets qui sont au rendez-vous, que je mentionnerai : la mise en place d'actions éducatives autour du marché de la restauration scolaire avec des animations ; le tri des déchets ; l'implication des enfants dans la commission menu, comme l'école Simone Signoret l'année passée ; la refonte de l'offre de loisirs avec les partenaires de l'éducation populaire et la direction des sports, l'offre estivale « Hé hop ! » avec une attention particulière pour les familles précaires, 20 % des places leur sont réservées et maintenant, avec la prise en charge des enfants porteurs de handicap.

Troisième point, l'engagement d'un travail autour de l'éducation artistique et culturelle. Il y a plusieurs réunions de travail sur le Projet d'Éducation Artistique et Culturelle, le PEAC, qui regroupe la Ville, l'Éducation nationale, les partenaires associatifs et les institutions culturelles locales sur trois grands axes : la musique, l'image et le livre. Donc tout ça pour une entrée en vigueur dans toute la ville à la rentrée 2024, même si dans le 5^e et le 8^e, on est un peu précurseurs. On a des résidences d'artistes dans le cadre des rues des enfants, des actions conjointes de l'Éducation nationale et des bibliothèques.

En quatrième point, je citerai le développement des actions pour encourager la citoyenneté et la participation des enfants avec bien sûr, nous concernant, le Conseil d'arrondissement des enfants qui est pris en charge soit par les équipes enseignantes soit par le périscolaire avec une dynamique très intéressante ; la mise en place enfin, d'un réseau pour faire éducation dehors. Donc Lyon s'est engagée dans une démarche pour encourager l'éducation dehors en créant le premier réseau d'enseignants pratiquant la pédagogie de plein air, et en avril, nous avons réuni une centaine d'enseignants pratiquant ou voulant pratiquer cette pédagogie.

Concernant la filière animation dans les écoles, la Ville de Lyon subit, comme toutes les collectivités, une pénurie d'animateurs parce que ce sont des personnels peu qualifiés au contrat précaire et peu rémunéré, ils sont pourtant un rouage essentiel de la journée de l'enfant et portent des ambitions éducatives des plus affirmées. Donc on fait bien sûr de gros efforts pour arriver à les recruter et à les stabiliser. On s'est engagés dans un plan progressif pour la création de postes permanents d'animateurs dans les accueils périscolaires municipaux, ce qui rend les postes plus attractifs. Et rappelons que dans ce projet on avait connu une première étape avec la création de 67 postes de directeurs d'accueils de loisirs municipaux en 2021. Une nouvelle étape se concrétisera à la rentrée 2023 avec la création de 25 postes permanents d'adjoints aux directeurs d'accueils des loisirs qui seront créés au 1^{er} octobre 2023 dans les écoles les plus complexes, en soutien à la fonction de direction.

On a fait le choix, pour cette rentrée, d'avoir une attention particulière pour les familles au niveau des tarifs, donc pas de hausse des tarifs de la restauration scolaire ni des activités périscolaires. Et je rappelle qu'aujourd'hui, la Ville s'engage pour que chaque enfant soit doté en fournitures scolaires pour tous ses apprentissages afin de soutenir les familles et de lutter contre les inégalités. Et en moyenne, ça représente — je ne rentre pas dans les détails — un peu plus 58 € par an et par élève sur tout ce qui est fournitures, que ça soit les fournitures directement pour les classes mais aussi les photocopies, les livres et j'en passe. Donc on a une belle implication de la Ville sur ce projet éducatif.

Alors pour ce qui est de la délibération qui nous concerne précisément, sur le temps scolaire, je vais les présenter toutes en même temps parce qu'en fait, c'est très répétitif. Je rappellerais quand même que le montant accordé sur toutes les actions temps scolaire, périscolaire et extrascolaire s'élève à 1,5 M€ de subventions directes auxquelles il faut ajouter les 1 M€ que reçoit le Conservatoire pour les interventions en milieu scolaire. Vous connaissez les objectifs du projet éducatif lyonnais avec les enjeux de la transition écologique, de l'émancipation et de la justice sociale et de l'inclusion. Toutes ces actions se délimitent là-dessus. Je pourrais vous donner les détails concernant le 8^e, si vous le souhaitez.

Je vous engage à voter conformément à ce qui est proposé pour ce rapport dont je vous épargne les montants. Merci.

M. LE MAIRE. - OK. On va donc voter à la suite les trois délibérations concernées. C'est ça ?

M. ODIARD. - Voilà.

M. LE MAIRE. - Questions ? Remarques ? (*Aucune*)

Alors, je mets aux voix la première délibération qui vient d'être présentée.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

On passe ensuite à la délibération 10224.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Et la délibération 10226.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Et, Monsieur ODIARD, je vous repasse la parole pour la délibération concernant la signature de la convention avec l'AFEV.

2023-10222-CMMA8-109 - Signature d'une convention-cadre pour l'année scolaire 2023-2024 entre la Ville de Lyon et l'AFEV et attribution d'une subvention de 103 000 € pour le soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2023 et le projet spécifique Prix jeunesse Quai du Polar

M. ODIARD. - C'est une délibération qui rentre aussi bien sûr dans le cadre du projet éducatif lyonnais même si elle est bien antérieure puisque la convention entre la Ville de Lyon et l'AFEV a commencé en 2011 avec les « Ambassadeurs du livre ».

Donc comme depuis le début de ce mandat, nous avons un dispositif qui permet à 75 jeunes volontaires en service civique de s'investir dans les bibliothèques centres documentaires, l'AFEV assurant l'accompagnement et le recrutement de ses 75 jeunes en service civique, ce qui n'est pas une mince affaire. Vous êtes au courant des métiers en tension actuellement, et donc le volontariat en service civique en fait partie. J'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs fois la direction de l'AFEV dans le 8^e arrondissement pour faire le point sur la situation et c'est un gros travail qu'ils effectuent, avec bien sûr les partenaires locaux. Vous citiez tout à l'heure la mission locale, qui est bien sûr pleinement impliquée là-dedans, ainsi que tout ce qui peut contribuer à informer les jeunes susceptibles de rentrer dans la démarche. Donc l'AFEV assure cet accompagnement pour les former, pour les accompagner, pour leur permettre d'avoir un projet intéressant, de façon à ce qu'ils vivent auprès des élèves soit quelque chose qui les porte. Et pour certains d'entre eux, ça crée des vocations pour pouvoir s'engager dans les métiers de l'enseignement. Donc c'était quelque chose de très intéressant.

Donc les écoles qui ont obtenu : 149 écoles publiques lyonnaises, 75 élémentaires et 74 maternelles. Ce sont des écoles volontaires qui ont déposé des projets sur le temps scolaire et périscolaire, puisqu'on tient vraiment à ce que les deux soient très bien articulés entre le temps scolaire et la pause méridienne. Et donc on a aussi une nouveauté cette année, avec une trentaine d'écoles qui vont s'inscrire dans des ateliers animés par l'AFEV sur des thématiques comme la bande dessinée, la transition écologique, l'éducation aux médias et à l'information et le polar. Il y a huit nouvelles écoles qui s'inscrivent dans un projet avec Quai du Polar pour le prix de la jeunesse de cette manifestation. C'est pourquoi la subvention publique, la subvention que l'on verse, elle est toujours de 100 000 € comme l'année passée, mais on ajoute cette fois-ci les 3 000 € correspondant au projet spécifique du Quai du Polar.

Donc je vous demande, bien sûr, d'approuver cette convention.

M. LE MAIRE. - Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Le budget spécifique du Quai du Polar existait déjà auparavant, il était distingué au niveau des subventions, c'est ce qui explique le fait qu'on est sur un maintien d'aide. Comme l'année dernière, même observation, on regrette que depuis votre mandat vous ayez diminué d'un quart le nombre d'« Ambassadeurs du livre » dans les écoles, même s'il y a eu d'autres dispositifs qui existaient auparavant et qui ont été renforcés, notamment ceux qui s'appelaient les « Coups de pouce » mais auparavant nous étions sur une centaine d'« Ambassadeurs du livre ». Aujourd'hui, nous en sommes sur 75. Je regrette cette diminution de la priorité autour de la lecture et de l'écriture.

M. LE MAIRE. - Très bien. Nous préférons très clairement la qualité à la quantité.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

M. ODIARD, je vous redonne la parole sur la signature de la convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles.

2023-9676-CMMA8-111 - Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles de Lyon dans le cadre de la Cité éducative Lyon 8

M. ODIARD. - Alors, Monsieur le Maire.

Il s'agit pour nous de délibérer sur la rémunération de la cheffe de projet dont 50 % du coût annuel du poste est remboursé par la Caisse des écoles, soit 29 750 € pour un coût annuel estimé à 59 500 €. Ensuite, on a deux assistances à maîtrise d'ouvrage portées par la Ville de Lyon pour un appui sur l'accompagnement des acteurs territoriaux et pour un appui à la démarche d'évaluation de la cité éducative. Donc tout ça pour un montant, pour la première, de 45 600 € dont 13 680 € remboursés par la Caisse des écoles, et pour le deuxième poste de 20 000 € dont 18 000 € remboursés par la Caisse des écoles. Et enfin, nous avons l'intervention sociale auprès des toutes petites, petites et moyennes sections de maternelle sur la base de la rémunération de deux assistantes sociales, pour un coût annuel estimé à 62 000 €. Donc le montant total remboursé par la Caisse des écoles à la Ville de Lyon, au titre de l'exercice budgétaire 2023, peut-être estimé à 123 430 €. Et par ailleurs, la Ville de Lyon s'engage à financer à hauteur de 50 % le poste d'assistante de projet de la cité éducative à la Caisse des écoles dont le coût est estimé à 38 000 €, soit 19 000 € remboursés par la Ville de Lyon. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ?

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité je vous remercie.

Et dernière délibération, Monsieur ODIARD, sur la convention avec le service archéologique de la Ville de Lyon.

2023-9669-CMMA8-116 - Approbation d'une convention de partenariat pédagogique et scientifique entre la Ville de Lyon - Service archéologique municipal et le lycée la Martinière Monplaisir

M. ODIARD. - Oui, donc bien sûr vous connaissez les richesses du patrimoine archéologique de la Ville de Lyon et donc son service archéologique de la Ville de Lyon — le SAVL — est un interlocuteur privilégié pour toute initiative dans ce domaine. Et il se trouve que le lycée La Martinière - Monplaisir propose une formation scolaire de brevet de technicien supérieur aux métiers de géomètre-topographe et de la modélisation numérique. En raison des intérêts croisés entre le SAVL et le lycée La Martinière, ils ont décidé de collaborer scientifiquement et techniquement, ainsi qu'en matière de valorisation, ce qui se traduit par la participation et la réalisation par les étudiants de relevés topographiques, par la réalisation d'études topographiques foncières et d'aménagements sous forme de projets professionnels proposés par le SAVL, par un système de tutorat et des conventions de stage formalisées et des sessions de formation. Et ensuite il y a la fourniture, l'utilisation de matériel spécifique sur des terrains et des sites archéologiques lyonnais et l'accès partagé à des ressources documentaires, et tout ça pouvant déboucher sur des conférences à destination du grand public qui pourront être organisées dans les locaux du SAVL ou du lycée La Martinière - Monplaisir et la participation aux Journées européennes de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, Fête de la Science, etc. Donc c'est un projet très intéressant entre la Ville de Lyon et ce lycée de notre arrondissement.

Je vous demande, bien sûr, de bien vouloir approuver cette convention.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie

Je passe la parole à Mathieu AZCUÉ pour l'attribution de subventions au profit des étudiants.

2023-9424-CMMA8-115 - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes » 2nde phase - 2023 Lancement de l'appel à projets 2024

M. AZCUÉ. - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Cette délibération, elle concerne une attribution de subventions à des associations étudiantes ou dédiées à la vie étudiante dans le cadre d'un appel à projets, l'appel à projets 2023, pour la seconde phase.

Donc en l'occurrence 11 projets et un montant d'un peu moins de 15 000 €. La délibération comprend également le lancement de l'appel à projets 2024.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Nous passons au volet Économie – Emploi – Commerces. Madame PERRIN, je vous passe la parole pour la mesure d'accompagnement exceptionnelle en faveur des commerçants victimes des violences urbaines.

Économie - Emploi - Commerces

2023-10260-CMMA8-113 - Mesures d'accompagnement exceptionnelles des commerçants et artisans à la suite des violences urbaines du mois de juillet 2023

Mme PERRIN. - Je vous remercie. Mesdames, Messieurs.

Comme le rappelait Monsieur le Maire, les émeutes de ce mois de juin 2023 ont laissé un lourd tribut sur les bâtiments publics et le mobilier urbain, les transports et surtout les commerces puisque 115 commerçants lyonnais ont été impactés.

Pour notre arrondissement, les quartiers de Mermoz, Moulin-à-Vent et Santy portaient la plus forte cicatrice.

Fortement attachée aux commerces de proximité et consciente de leur rôle tant pour le tourisme que les habitants, la Ville de Lyon a, dès les premiers instants, pris la mesure de l'urgence et réagit collectivement avec le CCI et la Région pour que les commerçants impactés soient soutenus et puissent se relever rapidement.

Nous proposons donc par cette délibération la mise en place d'un accompagnement décliné en quatre volets vers les commerçants :

- Une aide exceptionnelle sous forme de subventions pour aider les commerces impactés dans le cadre de la convention spécifique relative à l'aide d'urgence « Aider les commerçants-artisans victimes de juin 2023 » entre la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour un montant de 300 000 € et divisible en subventions forfaitaires de 2 000 € pour les entreprises victimes de dégradations sur les éléments extérieurs et 5 000 € pour les entreprises victimes de dégradations extérieures et intérieures de type stock, mobilier, etc., vol ;

- Deuxièmement, une subvention de 50 000 € pour renforcer les missions de la cellule de crise de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à savoir soutenir, accompagner, informer et conseiller les entreprises victimes. Nous pouvons d'ailleurs les remercier pour le numéro de téléphone qu'ils ont mis en place durant cette période qui a permis d'accueillir un grand nombre de paroles et de soutenir beaucoup de commerçants dans la mise en place de ce rebond ;

- Troisièmement, une subvention aux associations pour préserver la vitalité commerciale, d'un montant de 150 000 €. Cet appel à projets sera ouvert aux associations porteuses d'événements regroupant les commerçants, c'est-à-dire toute association de bonne volonté pouvant regrouper des commerçants pour dynamiser un quartier. Ce ne sont pas que les associations de commerçants mais également toute association d'habitants qui souhaiterait s'unir à des commerçants dans un quartier afin de monter un projet en vue de dynamiser les zones impactées ;

- Et quatrièmement, une exonération des redevances des kiosques de la place Bellecour particulièrement impactés, notamment sur leurs vitrines, ce qui engendra une perte de recettes pour la Ville de Lyon de 50 000 €.

Je vous invite donc à voter favorablement l'ensemble de cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous redonne la parole, Madame PERRIN, pour l'attribution de subventions à des organismes de l'ESS.

2023-10262-CMMA8-112 - Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la Ville de Lyon - Attributions de subventions pour un montant total de 86 600 €

Mme PERRIN. - Je vous remercie.

La Ville de Lyon a reconduit au printemps 2023 un appel à projets vers les acteurs de l'ESS portant la transition écologique et sociale du territoire. Elle a cette fois proposé à celles dont les projets seraient retenus d'être accompagnées financièrement par la Ville mais également d'être accompagnées techniquement et professionnellement dans le déploiement de ces projets par des structures partenaires telles que Ronalpia, la CRES, Cap Services, le 107, Rhône Développement initiative pour n'en citer que quelques-uns.

Les projets retenus sont de 10 sur 19 reçus. Le plafond de la subvention était de 10 000 € par acteur ; tous ne demandant pas cependant ce montant maximal, la délibération porte donc sur l'attribution de 86 600 € pour ces 10 acteurs. La délibération vous redonne le montant pour chacun de ces projets. Je citerai juste, pour notre arrondissement, la SCOP Toutenvélo, située à Moulin-à-Vent, pour son activité cyclo logistique et notamment de livraison frigorifique qui bénéficiera d'une subvention de 6 600 € ainsi que d'un accompagnement de mise en réseau. Évidemment, chaque projet présenté mérite d'être reconnu et félicité pour son action.

Je vous invite, si vous ne les connaissez pas encore, à découvrir ces associations : AutonaBee, le Zibou Lab pour les publics porteurs d'un handicap visuel ou neuronal, la Coopérative des Logements Épars, la FCE et la Fabrique de l'Habitat Participatif pour leurs actions sur l'habitat et le vivre ensemble, Fitcop, les Ateliers de l'Audace et l'Atelier des Nouveaux Designs pour les filières de réemploi et l'association Dons Solidaires qui crée actuellement son antenne régionale sur Lyon.

Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Remarques ? Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Et je vous laisse la parole pour la dernière délibération de ce volet, sur la programmation financière au titre de la politique emploi et insertion.

2023-8946-CMMA8-114 - Programmation financière complémentaire 2023 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 38 000 €

Mme PERRIN. -Je vous remercie.

En mai dernier, nous avons approuvé en conseil la délibération n° 2955 qui portait sur la programmation emploi et insertion professionnelle et attribuait des subventions pour un montant 513 560 € à différentes structures. J'avais déjà précisé qu'un deuxième volet serait présenté en septembre, comme cela s'est déjà fait les années précédentes, car les structures qui n'avaient pas été retenues pouvaient revoir leur projet à l'aune des retours qui ont été faits et les resoumettre afin qu'ils répondent mieux aux axes de la programmation et aux remontées faites par les coordinateurs insertion emploi.

Dans cette nouvelle délibération, nous vous proposons donc de voter favorablement à l'attribution de 38 000 € vers huit structures portant des actions sur toute la ville ou ciblant plus précisément un territoire. Ainsi, dans le cadre du 8^e arrondissement, on notera la proposition de subvention de 7 000 € vers IDEO pour son projet « Mes démarches pro », et de 3 000 € vers Sport dans la Ville pour son programme « Job dans la ville ». Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Nous passons au volet Logement – Urbanisme – Politique de la Ville. Monsieur AZCUÉ, je vous passe la parole sur la délibération concernant la gestion en flux.

2023-9633-CMMA8-086 Gestion en flux des réservations de logement sociaux - Autorisation de signature de la convention type avec les bailleurs sociaux

M. AZCUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Peut-être quelques mots d'introduction sur la situation du logement qui, à l'heure actuelle, est particulièrement difficile. Malgré une politique volontariste, le contexte national, européen et international est morose. Le secteur de la construction et de l'immobilier souffre de la hausse des taux bancaires dans le contexte d'inflation que l'on connaît et du renchérissement général du coût des matériaux.

Je tiens à redire ici à nos concitoyens l'attachement de la mairie d'arrondissement à recevoir les habitants qui ont besoin d'un accompagnement et d'une orientation, et à souligner la qualité du travail du service logement au sein de la mairie du 8^e arrondissement.

Avec Monsieur le Maire, nous avons rencontré plusieurs bailleurs encore récemment et évoqué notamment le sujet de la canicule de cet été. De nombreux habitants, en effet, ont fait état de manques, par exemple de volets pour se protéger du soleil, de la chaleur. GrandLyon Habitat, par exemple, va poursuivre ses investigations en la matière et accentuer sa politique d'aller vers en matière énergétique au niveau individuel.

L'automne arrivant également, c'est la question des charges et de leur augmentation dans certains secteurs de l'arrondissement qui fait l'objet d'un traitement minutieux par l'ensemble des bailleurs, de rencontres avec les comités locataires et de liens forts entre les bailleurs sociaux et les maisons de la Métropole afin d'activer tous les leviers de la solidarité pour accompagner les plus vulnérables d'entre nous.

Concernant la première délibération sur la gestion des flux, c'est une délibération qui porte sur le passage vers une gestion en flux des réservations de la Ville de Lyon chez les bailleurs sociaux. Ce passage est une obligation légale depuis la loi Elan de 2018 qui est complétée par un décret de février 2020 sur les conditions de la mise en gestion flux. D'un point de vue technique, le principe de ce passage est de faciliter les attributions par les bailleurs, sur la base d'objectifs annuels ciblés par les réservataires. La loi Elan 2018 avait notamment pour objectif de faciliter le parcours résidentiel.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? Remarques ? Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - Monsieur le Maire.

En commission, je me suis interrogée justement sur sa gestion en flux. Donc effectivement, c'est la loi Elan. En revanche, la Ville de Lyon avait comme logements réservés avec nos garanties sollicitées de 1 350 logements qui étaient garantis. Aujourd'hui, c'est un pourcentage sur lequel les mairies d'arrondissement, la Ville de Lyon perd la main et ça devient à la main des bailleurs sociaux où finalement, on paye les artistes à la fin du bal. Et donc on va attendre la fin de l'année qu'on ait bien respecté le pourcentage avec cette gestion en flux. Donc je vous le dis, je me suis inquiétée, je pense que beaucoup se sont inquiétés sur ces méthodes de comptabilité. Vous allez me dire, c'est la loi Elan, on l'applique méthodiquement. Je m'inquiète parce que nous avons déjà beaucoup d'administrés qui cherchent un logement social. Nous en avons très peu et malheureusement tout ce que vous avez cité, on ne peut que cautionner, dire il faut qu'on produise du logement. D'ailleurs, on n'en produit pas assez, je parle de logement social. En revanche, je m'interroge sur la mise en application et le fait que votre majorité, aucun d'entre vous, n'ait mis des garde-fous pour s'assurer que nous ayons effectivement un nombre de logements dédiés à nos administrés et pas un pourcentage sur les mètres carrés dédiés. Donc voilà, je vous le dis, c'est la vraie question qu'on se pose et je pense que je suis assez surprise de voir que votre majorité ne s'est pas finalement inquiétée de ça.

M. LE MAIRE. - Merci. Madame EL GANNOUNI

Mme EL GANNOUNI. – Merci, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint.

Lyon en Commun se joint à notre groupe pour cette prise de parole afin d'avoir davantage d'informations sur cette délibération. Comme vous l'avez signalé en préambule, la situation du logement est inquiétante au niveau national comme au niveau local, malgré la politique volontariste qui est menée sur la ville comme au niveau métropolitain. Nous nous interrogeons sur cette délibération, et en particulier sur la place de la Ville de Lyon en tant que réservataire dans le processus d'attribution des logements car il semblerait qu'en fonction des territoires, l'application du décret de 2020, dont vous faites état, prive les réservataires de leur capacité d'attribution. Pourriez-vous être plus précis sur ce point ? Je vous remercie.

M. AZCUÉ. - Merci pour ces questions. Alors, d'abord il faut dire que la loi Elan, elle est extrêmement verrouillée et que les décrets d'application sur la gestion des flux le sont tout autant. Ils ont été sortis en février 2020, dans une époque où on n'était pas dans un manque de constructions, en tout cas dans une dynamique de construction dans laquelle on est actuellement. Les autres réservataires sont dans la même situation que nous, du fait même de la loi Elan et des pourcentages. L'assurance qu'on a, à l'heure actuelle, c'est que ce système de pourcentage doit normalement, en tout état de cause, augmenter notre volant de logements. On aura plus à la fin de l'année que les 1 350 logements. Je peux, ça, vous le garantir puisque j'en ai discuté en direct avec le président de GrandLyon Habitat qui nous garantit qu'effectivement, la gestion en pourcentage nous en donnera plus puisque c'est déjà le cas pour les autres réservataires qu'ils gèrent actuellement de cette manière-là. Ils ont déjà l'habitude de gérer ces situations de cette manière-là et on a une augmentation de logement à chaque fois.

M. LE MAIRE. - Écoutez la réponse.

M. AZCUÉ. - Ça c'est pour le premier point. Pour le deuxième point sur la question de l'application territoriale, au niveau de ces décrets, la seule chose sur laquelle on a des marges de manœuvre c'est sur la capacité d'attribution, par les élus politiques, de terrains. Et ça, on a une marge de manœuvre faible, on peut conventionner, c'est le cas dans cette délibération. Là, à l'heure actuelle, le système d'attribution par les élus politiques — moitié 50 % par la mairie centrale, moitié par les mairies d'arrondissement — va continuer, va se poursuivre, même si je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait qu'il faut absolument surveiller, superviser, attendre les chiffres annuels, exiger de l'ensemble des bailleurs la publication de ces chiffres et qu'on puisse piloter avec les bailleurs l'application directe de la loi Elan du Gouvernement que vous soutenez quand même. Donc, bon on applique non pas la loi de manière rigide parce que la convention qui est signée là nous permet quand même d'avoir quelques marges de manœuvre, mais c'est les seules qui existent dans le décret sur la gestion de flux. Donc je suis désolé mais bon. Allez-y.

M. LE MAIRE. - Allez-y, Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - Je tiens juste à rectifier. En commission urbanisme je me suis interrogée et donc on m'a confirmé que le nombre de logements serait le même à la différence qu'aujourd'hui, nous avons telles adresses, tels numéros de logement qui nous étaient dédiés, demain ce n'est plus le cas, demain c'est un pourcentage que nous avons. Et en termes du nombre, c'est exactement le même nombre. Moi, je m'inquiétais d'en perdre, vous, vous me dites qu'on en aura plus. Je vous confirme que nous n'en aurons pas plus. En revanche, vous parlez du Gouvernement que je soutiens, je ne vois pas le sujet. Là, je me dis juste que je m'interroge que vous ne vous inquiétiez pas et c'était là ma prise de parole. Parce que dire « vous soutenez le Gouvernement, vous êtes ceci, vous êtes cela », à un moment donné vous étiez le premier à fanfaronner sur « nous, notre majorité on va produire 2 000 logements par an ». Et donc revenons à des choses très sérieuses. Ma question et mon interrogation étaient de dire on aurait pu, ensemble, finalement s'interroger, s'inquiéter de ces mises en application et tout du moins mettre des garde-fous nécessaires pour qu'on puisse évidemment éviter ces déviations et ces dérives. Et votre simple réponse c'est de dire « c'est le Gouvernement que vous soutenez ». Je trouve ça absurde.

M. AZCUÉ. - L'État, à l'heure actuelle, pilote l'ensemble de la politique des bailleurs sociaux *via* des pourcentages, *via* des tableaux de bord, *via* des tableaux Excel, et exige des bailleurs exactement l'inverse de ce que vous dites là. Donc je suis désolé mais à un moment donné, la politique de la ville et le ministère du Logement, c'est ce qu'ils demandent aux bailleurs sociaux, à l'ensemble des bailleurs. Donc en fait, on met en application de manière obligatoire ce qu'on nous a demandé de faire. Par contre, vous parliez des pourcentages de logements qu'on aurait *in fine*, quand on prend Action Logement ou même la Métropole qui a des réservations chez l'ensemble des bailleurs, grosso modo d'une année sur l'autre, d'abord vous avez un volume de logements à peu près identique et en fonction des années, il est plus élevé ou moins en fonction des dédites que les gens vont avoir. Vous ne pouvez pas avoir des nombres fixes prévus serrés. Mais on pourra faire le bilan à la fin de chaque année, grosso modo on devrait avoir un peu plus de logements que ce qu'on avait aujourd'hui, *a priori* sur les chiffres qu'on a à l'heure actuelle. Mais nous, on est tout aussi inquiets que vous pour le suivi de ça. Je le redis bien, moi, mon inquiétude — et j'en ai fait état dans l'exécutif —, il y a un enjeu à suivre annuellement l'ensemble de ces statistiques.

M. LE MAIRE. - Très bien. Je mets donc aux voix ce rapport.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur AZCUÉ, je vous redonne la parole concernant l'engagement de l'objectif triennal.

2023-9634-CMMA8-087 Logement social - Engagement de l'objectif triennal de la Ville de Lyon 2023-2025

M. AZCUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération, elle vient poursuivre l'engagement financier de la Ville de Lyon en faveur du logement social. La délibération précise également la volonté de rééquilibrage du logement social sur l'ensemble des arrondissements, ce que nous avons commencé à déployer à partir de 2020. L'arrondissement poursuit sa progression en part de logement social également, au vu de sa dynamique et de la part importante de construction de logements étudiants. C'est les points majeurs qu'on a dans la délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - De la même manière, vous dites « on poursuit, on n'atteint pas nos objectifs », c'est important de le dire, nous n'atteignons pas nos objectifs par rapport... on est en SRU. Par ailleurs, les objectifs de la Ville de Lyon, ils ne sont pas par arrondissement mais c'est un objectif global. Et la question que je vous pose et qu'on doit se poser collectivement c'est attention, nous sommes détenteurs encore de foncier, que nous ne nous soyons pas encore les pourvoyeurs de logements sociaux, que nous ayons bien cette mixité sociale. Parce que n'ayant pas de foncier dans le 2^e, dans le 6^e ou dans le 4^e, on va encore récupérer plus de logement social dans notre arrondissement et du coup, ça va effectivement augmenter le taux de logements sociaux à l'échelle de la ville sans avoir une vraie répartition par arrondissement. Donc je vous le dis, c'est important que dans votre présentation, vous puissiez avoir cette sémantique un peu nuancée de vos propos, de dire on a augmenté, on a augmenté proportionnellement à rien du tout parce qu'on n'atteint même pas les taux. Donc effectivement, nous ne serons pas pénalisés par l'État, en revanche nos taux ne sont pas bons.

M. AZCUÉ. - On se fixe un objectif, vu le contexte, effectivement ce n'est pas forcément simple de l'atteindre. Christophe LESUEUR pourra dire un mot en particulier sur la question de la promotion immobilière. Après, la question des chiffres par arrondissement sur la construction de logements sociaux, on les a. On a fait le pilotage, on le fait depuis 2020. On a une volonté d'équilibrage sur l'ensemble des arrondissements et que précisément, le 8^e arrondissement ne se retrouve pas à récupérer l'ensemble des logements sociaux qui sont construits. Ça, on y a veillé depuis 2020, c'est certain.

M. LE MAIRE. – Alors, c'est un sujet important et je pense qu'on peut assez tomber d'accord sur le fait qu'on ne veut pas arriver non plus à 50 % de logements sociaux sur le 8^e arrondissement ; on y veille très clairement. Pour autant, on a quand même identifié, en début de mandat, en réfléchissant au niveau de l'IRIS, qu'il y avait des niveaux de logements sociaux très inférieurs à ceux qu'il pouvait y avoir sur le 8^e. Donc on a estimé et on a limité. Vous pourrez toujours me dire que le chiffre est trop grand, qu'on est allés trop loin, on s'est dit quand on atteint 40 % dans un IRIS, il faut arrêter. Donc tous les IRIS qui sont en dessous de 40 % aujourd'hui, on se dit qu'on a encore une capacité à développer du logement social dans des IRIS où c'est une mixité de fait qui se fait. Mais pour autant, oui, un certain nombre d'arrondissements sont aujourd'hui très, très en-deçà des seuils. Et oui, le chiffre il est calculé au niveau de la ville, les 25 %, et pas au niveau de l'arrondissement. Quand bien même on aurait 50 %, ça ne résoudrait pas l'atteinte de l'objectif sur la ville et sur le besoin de continuer à produire du logement. Et pas que du social d'ailleurs, parce qu'il y a une demande un peu dans tous les domaines en matière de logement. Le BRS mis en place par la Métropole favorise aussi ça. Et on va encore un peu plus loin parce que je veux vous dire, on est extrêmement sollicités, Christophe LESUEUR ici est extrêmement sollicité par des promoteurs qui veulent produire du logement étudiant uniquement parce que le logement étudiant compte dans l'effectif du logement social. Et on est plutôt, nous, dans une logique de freiner la construction du logement étudiant pour plein de raisons différentes mais aussi pour celle qui fait qu'on a besoin de loger des habitants avec des familles, avec des personnes, y compris avec cette part de logement social. Donc il faut un petit peu qu'on pousse tous ces sujets, tous ces domaines. Mais je sais que, globalement, on est à peu près malgré tout d'accord sur ce sujet.

Mme BACHA-HIMEUR. - Monsieur le Maire, évidemment que nous sommes d'accord. C'était juste la nuance que j'apportais et surtout la présentation du sujet qui aurait mérité cette précision.

M. LE MAIRE. - OK.

Donc qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Et je vous redonne la parole, Monsieur AZCUÉ, pour l'aide financière de la Ville de Lyon en faveur du développement du logement social.

2023-10239-CMMA8-089 - Aides financières de la Ville de Lyon en faveur du développement du logement social - opération 60059013 « Production du logement social 2021-2026 »

M. AZCUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération fait suite à la délibération de mars 2021 sur le plan de production de logement social. Elle a pour objet la refonte de la délibération 2006 qui porte soutien aux bailleurs et qui vient inclure les éléments de notre politique avec, en particulier, l'inscription d'objectifs environnementaux, sociaux ou dans l'accompagnement du handicap.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Et la dernière concernant le logement, sur l'aide au logement locatif privé.

2023-9635-CMMA8-090 - Aide au conventionnement locatif privé (2023-2027) à l'occasion de travaux de requalification du logement - Lancement de l'opération n°60059015 « Aide au conventionnement locatif privé 2023-2027 » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subventions

M. AZCUÉ. - Merci.

Cette dernière délibération vient encourager la réhabilitation du bâti ancien *via* des subventions aux propriétaires privés, en contrepartie de baisses de loyers à hauteur des loyers du logement social. La Ville de Lyon vient en complément, à hauteur de 500 000 €, de l'Anah et de la Métropole sur ce dossier.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Monsieur LESUEUR, je vous passe la parole pour l'approbation d'une convention pluriannuelle entre le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Rhône Métropole.

2023-5488-CMMA8-091 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole et la Ville de Lyon – Années 2023 à 2027

M. LESUEUR. - Alors, Mesdames, Messieurs.

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole est plus connu sous l'abréviation CAUE, association à but non lucratif créée par la loi de l'architecture de 1977. C'est un organisme de mission et de service public à la disposition des collectivités territoriales et de l'administration publique qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement. Toutes les communes n'ont pas d'architecte-conseil comme on l'a à Lyon et peuvent consulter et travailler avec le CAUE. La Ville de Lyon travaille également avec le CAUE sur des projets un peu moins importants que les grosses promotions.

Cette délibération consiste à renouveler la convention et poursuivre son adhésion à cette association pour 2023, renouvelable quatre ans. La cotisation à la charge de la Ville de Lyon est de 700 €.

Je vous propose donc d'adopter cette décision. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur GIRAULT, je vous passe la parole pour la programmation financière complémentaire au titre de la politique de la ville sur le volet social.

2023-8953-CMMA8-119 - Programmation 2023 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État et de la Métropole de Lyon pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

M. GIRAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le dispositif de mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, constituées de directeurs ou chefs de projets salariés de la Métropole de Lyon ainsi que des chargés de mission ou chefs de projets salariés de la Ville de Lyon. Ces équipes ont pour mission de mettre en œuvre les projets de territoire des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville 2015-2023.

C'est pourquoi je vous propose de solliciter les participations financières de l'État dans le cadre de l'ANCT et de la Métropole de Lyon pour les postes et actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon figurant au tableau que vous avez dans la délibération, à savoir respectivement 28 000 et 70 000 €. Et puis, dans le cadre des FIL et FAL et de la mission de coopération culturelle, solliciter une subvention de 44 000 €.

La deuxième partie de cette délibération porte sur la mise en œuvre du volet sécurité et prévention. Il a été adopté au Conseil du 27 juin 2022. Les actions qui sont mises en œuvre par les partenaires associatifs de la Ville, et conformément aux objectifs de la STSPD, la Ville de Lyon dispose de trois postes d'intervenants sociaux affectés dans les commissariats, ayant pour mission l'accueil et l'orientation des victimes et des

auteurs d'infractions pénales. Dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD), l'État participe au financement de ces postes sous forme de subventions versées à la Ville de Lyon. Pour 2023, la contribution de l'État est sollicitée à hauteur de 75 000 €.

Je vous invite donc à voter cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Juste une demande de précision puisque c'est une délibération importante, notamment à travers l'action de proximité que vous avez exposée. Je crois que sur Albert Laurent, il était prévu un soutien, notamment sur le soutien scolaire organisé par le Conseil citoyen et normalement, de l'acquisition informatique et je voulais savoir si c'était dans ce cadre-là ou si vous le prévoyez dans une autre délibération ?

M. GIRAULT. - Micro fermé.

M. LÉVY. - D'accord, OK. Il y a eu confusion. OK. Merci.

M. GIRAULT. - Micro fermé.

M. LÉVY. - Voilà, on est d'accord. Merci.

M. GIRAULT. - Micro fermé.

M. LE MAIRE. - Monsieur GIRAULT, à distance ils ne vous entendent pas si vous ne parlez pas dans le micro.

M. GIRAULT. - Bon, alors, je lirai et je préciserai dans la délibération ce que je viens de dire.

M. LE MAIRE. - Très bien. Donc on vote la délibération 8953.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Donc on revient à la 8955.

2023-8955-CMMA8-118 - Programmation financière complémentaire 2023 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 40 500 €, ainsi qu'au titre des dispositifs « Fonds d'Initiatives Locales » (FIL), « Fonds Associatif Local » (FAL) et « Conseils Citoyens » pour un montant de 35 260 € - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 8 076 € au Comité protestant de la Duchère, opération 60034529

M. GIRAULT. - Excusez-moi pour ce méli-mélo.

Lors de la séance du 11 mai et du 29 janvier dernier, les différentes programmations financières thématiques répondant aux objectifs de la politique de la ville, tels que formalisés par la convention territoriale de Lyon, ont été approuvées par le Conseil municipal.

Il s'agit ici de compléter ces programmations par des actions dont l'instruction n'était pas achevée.

Je vous propose donc de répondre favorablement aux actions qui sont citées dans le tableau et qui concernent tout particulièrement le secteur de Péri.

Deuxième action ou partie de cette délibération, il est proposé d'allouer une subvention d'investissement d'un montant de 8 076 € au Comité protestant de la Duchère, pour permettre à l'association la réalisation de travaux d'aménagement dans ses locaux afin de créer un bureau dans la salle informatique.

Et nous arrivons ensuite aux FIL et aux FAL qui sont des actions, vous le savez, pour développer le lien social et le vivre ensemble. Alors, dans le 8^e, ça concerne : la Fête du Vent, pour un montant de 5 000 € ; la fête de fin d'année à Moulin-à-Vent, pour un montant de 2 000 € ; la Fête des Activités, toujours à Moulin-

à-Vent, 1 200 € ; la sortie familiale à Wakoo Park, pour 1 500 €, portée par l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels, l'ACEPP ; et puis 1 000 € pour la baraque à frites de Mermoz. Il s'agit d'attribuer ensuite les subventions de fonctionnement des Conseils citoyens. Et vous avez raison, Monsieur LÉVY, il y a, pour le Conseil Moulin-à-Vent une subvention plus importante puisqu'elle vient appuyer leur démarche d'aide aux devoirs qui, effectivement, prend beaucoup d'ampleur.

M. LE MAIRE. - Très bien.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons donc au volet Jeunesse – Sport – Vie associative. Madame MARAS, je vous passe la parole pour la signature d'une convention de partenariat avec les Hospices civils de Lyon.

Jeunesse - Sport - Vie associative

2023-10214-CMMA8-088 BUPA - Signature d'une convention de partenariat avec les Hospices civils de Lyon pour l'expérimentation de bancs d'allaitement sur l'espace public

Mme MARAS. - Bonjour. Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit d'un projet issu du budget participatif, expérimenter les bancs d'allaitement dans les parcs et squares. Ce dispositif va être installé dans les neuf arrondissements de Lyon. Donc ces bancs d'allaitement ont été *designés* en partenariat avec Bellecour École, qui est une école lyonnaise de design, sur un concept de cocon d'allaitement. Donc l'objectif est de permettre aux femmes d'allaiter leurs enfants sur l'espace public de façon confortable et discrète. Le mobilier sera fabriqué par Fermob, une entreprise située dans l'Ain. L'installation est prévue au printemps prochain, suivie par une enquête d'opinion qui se clôturera fin septembre. Et ce sera installé, pour ce qui concerne le 8^e arrondissement, dans le parc de la mairie. Donc il s'agit d'un très beau partenariat qui se dessine avec des acteurs locaux, au service d'un enjeu fort lié à la parentalité et la santé des jeunes enfants.

Donc si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter. Merci.

M. LE MAIRE. - Questions ? Remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Oui, Monsieur le Maire, chers collègues.

Bien sûr, nous voterons cette délibération. Par contre, durant l'été, nous avons rencontré les représentants des Hospices civils de Lyon — puisque cette délibération fait mention d'un partenariat avec les Hospices civils de Lyon —, et ces derniers ont renouvelé leur inquiétude par rapport aux concertations — avec beaucoup de guillemets — et discussions autour des Voies Lyonnaises, notamment la Voie Lyonnaise n° 12 et les accès au boulevard Rockefeller. Par courrier, je vous ai interpellé à deux reprises concernant une concertation et un dialogue que vous auriez eu avec les Hospices civils dont eux-mêmes n'ont pas souvenir et pas connaissance, pour vous demander de communiquer les échanges de courriers, en tout cas les aides de soutien à des Hospices civils, puisqu'en réunion publique, vous nous aviez indiqué que les Hospices civils soutenaient cette démarche. Or, il semble que massivement les Hospices civils, en tout cas l'hôpital Grange-Blanche, est particulièrement inquiet sur la question des accès à l'hôpital Édouard Herriot. Donc c'était pour souligner que cette mobilisation continue, cette inquiétude perdure du côté des Hospices mais également du côté des patients, puisque nous avons également interrogé les associations de patients qui siègent au conseil d'administration de l'hôpital. Aucune association de patients n'a été concertée au travers de la Voie Lyonnaise n° 12. C'est un projet qui inquiète beaucoup les patients, l'hôpital et les riverains. Quoi qu'il en soit, si vous pouviez communiquer les courriers que vous avez eus avec les Hospices civils, ça serait un effort de transparence remarquable. Merci

M. LE MAIRE. - Monsieur LÉVY, les courriers que vous m'avez adressés ont été transmis à la Métropole qui vous répondra mais, étant en phase de discussion avec les Hospices civils, avec le SDMIS, avec l'ensemble des partenaires concernés pour tenir compte des remarques des différents interlocuteurs

sur ce projet d'aménagement de la Voie Lyonnaise, un certain nombre de réunions et de groupes de travail sont toujours en cours. Vous aurez bien une réponse de la part du vice-président en charge du sujet à la Métropole de Lyon.

M. LÉVY. - Merci d'avoir transmis le courrier à la Métropole. Cependant, vous avez dit — et c'est ce qui est indiqué dans le compte rendu — : « nous sommes en relation avec les Hospices civils », en parlant de nous, c'est-à-dire vous, en disant que la mairie d'arrondissement était en relation avec les Hospices civils concernant la Voie Lyonnaise n° 12 et en concertation avec les associations de patients, ce dont ils n'ont pas souvenir. Donc je vous renouvelle cette demande. Est-ce que vous avez eu ou pas des contacts avec les Hospices civils concernant la Voie Lyonnaise en tant que maire d'arrondissement ? Même si l'hôpital est dans le 3^e, on est fortement impactés bien sûr dans notre arrondissement.

M. LE MAIRE. - J'ai quand même déjà beaucoup à faire dans le 8^e donc effectivement, je vais me limiter à mon arrondissement. Quand dans une réunion publique on dit « nous », on dit « nous » au titre des collectivités, je ne parle pas de moi encore à la troisième personne, même en réunion publique, donc on parle bien de la collectivité. Donc oui, la Métropole est bien au contact de l'ensemble des interlocuteurs sur le sujet. Je vous redis, ça n'est pas l'arrondissement qui est en maîtrise sur le sujet des Voies Lyonnaises, même si l'arrondissement, les arrondissements sont associés aux discussions pour les parties qui concernent la traversée de leur arrondissement, bien entendu. Mais je vous garantis que vous aurez une réponse de la part de vice-président Fabien BAGNON tel qu'il me l'a dit.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Madame MARAS, je vous laisse la parole pour l'attribution d'un fonds de concours, toujours dans le cadre du BuPa.

2023-9667-CMMA8-097 BUPA - Attribution d'un fonds de concours de 200 000 € à la Métropole de Lyon pour la réalisation de box à vélos - Opération 60BUPA22 « Budget participatif 2022 - enveloppe globale »

Mme MARAS. - Ce rapport concerne un projet du budget participatif pour la création de box à vélos sécurisés, un très bel exemple d'initiative financée grâce au budget participatif. Pour information, ce projet lauréat, il a été largement soutenu, avec 705 votes. Il montre l'attente et l'enjeu fort autour du stationnement vélo sécurisé. L'objectif c'est effectivement de lever un des freins importants à la pratique du vélo, notamment face aux risques de vol ou de dégradation.

Donc notre arrondissement sera bien sûr associé dans le choix du type de box et le lieu. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans un objectif métropolitain plus global, avec 15 000 places sur le territoire métropolitain dont environ 5 200 à Lyon pour répondre à cette demande. Également, un travail est fait pour accélérer l'aménagement des rez-de-chaussée d'immeubles publics ou privés.

Donc cette délibération propose d'abonder ce projet au titre du budget participatif pour accélérer et augmenter la création d'une offre de stationnement sécurisée dédiée aux vélos.

Et je profite de cette délibération qui concerne le budget participatif pour vous rappeler ou vous dire que le 8^e arrondissement a 13 projets lauréats dont 2 déjà réalisés, mais qu'il est également possible de soumettre des projets à l'échelle ville comme celui-ci ou comme celui précédemment sur les bancs d'allaitement. Donc rendez-vous sur la plate-forme Oyé! pour connaître tout l'avancement de ces projets-là et je propose, si vous le souhaitez, un point d'avancement sur les différents projets lauréats lors d'un prochain Conseil d'arrondissement.

Donc si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter. Merci.

M. LE MAIRE. - Questions ? Remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

2023-8950-CMMA8-092 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2023 pour un montant total de 8 868 € - Annulation d'une subvention allouée au Centre socio-culturel du Point du Jour pour un montant de 1 000 €

M. BERZANE. - Je vous propose la délibération suivante concernant la tranquillité publique puisqu'il s'agit d'accorder des subventions aux centres sociaux Gisèle Halimi et États-Unis afin de financer des chantiers jeunes loisirs dans le cadre du CLSPD, des actions mises en place pour prévenir la délinquance notamment.

M. LE MAIRE. - Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Dernière délibération. Monsieur BÉCART, je vous passe la parole concernant la ZFE.

2023-8681-CMMA8-096 - Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avis des communes concernées

M. BÉCART. - Nous arrivons à la deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon sur laquelle l'avis de la Ville de Lyon est sollicité. Cette deuxième étape dite VP4+ concerne une fois de plus les véhicules des particuliers, les VP, et n'autorisera à circuler à partir du 1^{er} janvier 2024 que les véhicules portant la vignette Crit'Air 0, 1, 2 ou 3, soit 78 % des véhicules roulants dans la métropole de Lyon en 2022. C'est-à-dire un calendrier conforme à la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience à ses effets. Cette décision fait suite à de nombreux échanges avec les habitants et les maires des communes concernées qui ont exprimé leurs inquiétudes sur un élargissement du périmètre de la zone à faibles émissions à leur territoire. Il est vrai que dans un contexte où l'État ne permet pas encore aux collectivités hors Paris de se doter des moyens nécessaires au financement d'une véritable montée en puissance des réseaux de transport en commun d'agglomération, et dans un contexte où l'exécutif régional semble davantage préoccupé par la construction de nouvelles autoroutes que par la réalisation du RER lyonnais et le renforcement des TER, l'élargissement du périmètre de la ZFE lyonnaise peut sembler un peu prématurée. Ces inquiétudes ont donc été entendues puisque le périmètre n'est pas agrandi aux communes voisines mais inclura néanmoins, pour davantage de cohérence et de lisibilité, les axes M6, M7 — que certains ici ont connus A6, A7 —, le boulevard périphérique Laurent Bonnevey et le boulevard périphérique nord de Lyon.

De plus, afin d'accompagner les Grands Lyonnais concernés par cette transition, les dispositifs d'aide et de dérogation sont renforcés. À la prime à la conversion, au bonus écologique de l'État et à la surprime ZFE s'ajoutent désormais jusqu'à 3 000 € d'aide de la Métropole de Lyon pour l'achat d'une voiture et jusqu'à 2 500 € pour l'achat d'un vélo. Une dérogation très attendue est créée pour les petits rouleurs, à raison de 52 passages par an, permettant de circuler dans la ZFE quel que soit son véhicule. Enfin et surtout, l'Agence des Mobilités a ouvert en septembre 2022 au 120, rue Masséna et se décentralise progressivement sur différents lieux de la métropole dont le 8^e où l'Agence est souvent présente sur nos grands événements. Les personnes y reçoivent un conseil et un accompagnement personnalisé — à l'Agence j'entends — pour s'y retrouver dans les aides, les dérogations et les différentes solutions de mobilité. N'hésitez pas à y renvoyer les personnes que vous croisez et qui s'inquiètent de ce sujet.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? Monsieur LÉVY, Monsieur AZCUÉ, Monsieur PESCHE. Allez-y, Monsieur LÉVY. Monsieur GUELPA-BONNARO.

M. LÉVY. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Je vais être particulièrement rapide parce que l'heure avance. Avec un peu d'humour, des fois on se pose la question « à quoi sert un élu d'opposition ? ». Un élu d'opposition, justement, ça permet de répéter, de répéter, de répéter, de répéter de manière à ce qu'un jour, quelqu'un entende. Et là, ça a été le cas de M. Bruno BERNARD. La plupart des observations qui figurent dans ce rapport, nous les avons soulignées lors du Conseil d'arrondissement exceptionnel que nous avons eu et lors des différentes observations que nous avons faites en Conseil d'arrondissement lorsque la délibération est revenue. Ces observations c'était sur un calendrier plus raisonnable — sur ce point-là, nous avons été entendus —, sur des périodes pédagogiques — même si c'est pas parfait, nous avons été en partie entendus —, sur la question des dérogations « petit rouleur » que nous avons signalées et sur lesquelles vous aviez rigolé, Monsieur le Maire, — mais en tout cas, c'est entendu dans la délibération —, et sur la mise en place de bureaux de proximité dans les arrondissements pour pouvoir aborder les questions de mobilité et non pas de manière globale avec une seule antenne qui était domiciliée dans le 6^e arrondissement. Nous sommes particulièrement satisfaits que ces bureaux puissent, demain, ouvrir dans notre arrondissement. Donc c'est un mieux, par contre c'est trois ans de perdus, et ça nous le regrettons. Trois ans de perdus pour le dernier mandat pour le climat, c'est dommage. Donc à partir de là, nous approuverons en tout cas cette délibération parce qu'il y a des avancées qui ont été proposées depuis trois ans par notre groupe. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Monsieur AZCUÉ.

M. AZCUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot de soutien au nom des groupe PS et Lyon en Commun sur cette délibération. La ZFE, c'est un fil rouge du mandat et ça va se poursuivre encore. La question de la qualité de l'air est évidemment essentielle. Cette délibération vient élargir le périmètre aux voies structurantes, ce qui est une excellente chose pour les habitants limitrophes des voies rapides. La délibération vient également renforcer l'accompagnement social au changement, tant pour les professionnels que pour les habitants. Et on avait été, nous aussi, très insistants sur la question des petits rouleurs. L'accompagnement social était une demande forte des groupes de gauche au sein de l'exécutif métropolitain. Enfin, l'aspect démocratique de la mise en place de la ZFE est renforcé par l'intégration des parties prenantes et notamment le Conseil de développement qui participe au pilotage. Voilà, merci.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur AZCUÉ. Monsieur PESCHE.

M. PESCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste quelques mots par rapport à ce projet de l'avis de la Ville de Lyon sur ce projet d'amplification de la ZFE. Il tient compte assurément de la concertation organisée depuis l'an dernier, de l'expression des partenaires, des études qui ont montré l'ampleur notamment de l'impact social que portait le projet notamment de zone étendue. Une année est passée et le débat public, local comme national, s'est poursuivi mettant en débat non seulement la proposition du Grand Lyon mais la loi elle-même, cette loi dont nous rappelons qu'elle n'a été votée que par la majorité présidentielle. Et nous sommes en quelque sorte, depuis quelques mois, au pied du mur devant les conséquences inévitables d'une loi qui apparaît mal conçue, reposant sur des outils, dont l'étiquette Crit'Air, inadaptés à l'objectif poursuivi.

Au final, le seul argument factuel est la référence aux sanctions européennes contre la France qui témoignent une fois de plus de notre soumission au droit européen, au droit des lobbyistes financés par les entreprises sans regard aucun pour la première des inégalités, celle de l'espérance de vie, celle qui est notamment largement impactée par le travail. Au contraire, l'Union européenne est un des outils de ces dégradations des conditions de travail, de la concurrence, de la précarité que le Gouvernement accentue par sa politique.

Alors, reste le vrai défi qui nous intéresse, comment poursuivre l'amélioration constatée de la qualité de l'air depuis des décennies ? Cet objectif doit s'ancrer dans le réel de nos territoires et tenir compte de la dimension sociale au cœur des inégalités environnementales. C'est pour cela que nous devons construire ensemble un consensus minimum sur une réglementation de type ZFE qui ne peut être possible que si elle n'exonère ni les SUV hybrides de deux tonnes, ni les voitures de collection, quand elle interdit au contraire les vieilles berlines familiales ou les camionnettes de nos associations.

Alors, c'est la loi qui est faite ainsi, une loi mal faite, qui a déjà été largement dénoncée par nombre d'associations. Elle est même totalement contre-productive et il est urgent de l'annuler et de réouvrir ce dossier. C'est d'ailleurs ce que la Métropole engage dans ses politiques de mobilité en réinvestissant massivement par exemple dans les transports en commun, dans les modes actifs ou en palliant encore une fois l'absence de l'État et de la Région sur ces sujets des mobilités.

Alors, les communistes et les élus de gauche lyonnaise ont largement discuté sur ce projet et nous avons organisé des consultations sans appel, en tout cas pour ce qui nous concerne, puisque 70 % se sont exprimés contre ce projet, non pas par opposition à ses objectifs mais contre cette loi qui assurément ne nous permet pas d'apporter les réponses satisfaisantes pour construire un droit à une mobilité propre. Nous considérons que nous ne sommes pas au niveau sur la réponse aux besoins des transports collectifs. Non pas par manque d'ambition politique au niveau de la Métropole comme au niveau de la Ville de Lyon mais bien par difficulté à mobiliser nos partenaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou ceux de l'État. Et cela malgré nos efforts sur l'offre de services, comme sur la gratuité et la tarification sociale.

Ensuite, nous ne pouvons pas nous résoudre à accepter à ce que cette ZFE ne repose, au final, que sur la sanction qui ne peut être vécue que comme une injustice. Effectivement, seuls les pauvres seront impactés et au final, ce système ne peut être vécu que comme un péage que nous combattons depuis des décennies.

Alors, c'est pourquoi, Monsieur le Maire, je voterai contre cet avis et cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE. - Monsieur GUELPA-BONNARO.

M. GUELPA-BONNARO. - Merci Monsieur le Maire. Chers collègues.

Une intervention rapide en cette heure tardive mais pour rétablir quelques vérités et ne pas se tromper de combat ou d'adversaire. Déjà, pour répondre aux interventions. Oui, Monsieur LÉVY, nous avons écouté les échanges ; la concertation, c'est 14 mois d'échanges, 7 000 citoyens qui ont donné leur avis et contribué à améliorer ce projet. Une démarche aussi enrichie par un panel citoyens tirés au sort, une première en France — enfin, après la convention citoyenne pour le climat mais vu ce qu'elle avait donné, on peut dire que c'était une première en France —, qui a été écoutée, qui a permis d'améliorer le projet de ZFE et globalement de bosser, de travailler sur les enjeux la pollution de l'air.

On a écouté dans le sens où — et notamment, Monsieur PESCHE — on a quand même été élus pour ça en 2020, sur cette promesse d'améliorer la qualité de l'air. Et même si la loi est mal faite, même si on pourrait grandement améliorer les choses, il faut sans doute arrêter de perdre du temps. On a 40 000 morts par an, en France, liés à la pollution de l'air, 40 000 vies raccourcies si vous préférez. Et je pense que quand on voit des enfants avec des masques sur le nez à cause de la pollution de l'air, ce n'est pas satisfaisant.

Cette version finale du projet, elle a été assouplie effectivement en ce qui concerne les Crit'Air 2. Ce qui donne 24 mois de plus aux citoyens de trouver des alternatives, 24 mois de plus pour développer les transports en commun par la Métropole et le SYTRAL, pour offrir plus de solutions. Et puis 24 mois de plus aussi pour que l'État respecte enfin son engagement d'implanter des radars afin de faire respecter cette zone à faibles émissions, engagement qu'il repousse honteusement et régulièrement depuis 2020.

Au niveau des aides, je m'inscris en faux sur le fait que c'est juste la sanction qui va inciter les gens à changer mais je pense que les aides vont grandement, aussi, inciter les gens à changer, avec 80 % des foyers fiscaux résidant ou travaillant dans la ZFE qui sont concernés par les aides de la Métropole de Lyon pour changer ou rétrofinancer leur voiture, pour se procurer un vélo, ou encore pour bénéficier d'abonnements Vélo'v Citiz ou abonnements pour les transports en commun offerts pendant un an pour les ménages faisant le choix de se séparer définitivement de leur voiture.

Tout cela pour dire que oui, c'est complexe mais aucune politique publique ne peut à la fois être juste et simple. La Métropole a fait le choix, dès 2022, d'ouvrir l'Agence des Mobilités dans le quartier Part-Dieu — je crois d'ailleurs que c'est dans le 3^e arrondissement plutôt que dans le 6^e, mais on vérifiera ça ensemble, Monsieur LÉVY — afin d'offrir aux citoyens une écoute et des conseils personnalisés pour comprendre les principes de la zone à faibles émissions et d'adapter sa façon de se déplacer grâce aux nombreuses alternatives, aides ou dérogations prévues.

Donc la pollution de l'air tue prématurément plus de 40 000 personnes en France par an, ce sont les habitants des quartiers les plus défavorisés, les plus précaires qui en pâtissent le plus. La zone à faibles

émissions est une disposition d'abord et avant tout de santé publique et nous, collectivement à la Métropole de Lyon, nous en avons fait une disposition de justice sociale par les aides et l'accompagnement mis en œuvre, ainsi que par les autres politiques publiques menées depuis 2020 par la majorité métropolitaine pour développer les transports en commun, faciliter et sécuriser la marche à pied et la pratique du vélo, développer le covoiturage ou l'autopartage. Car pour rappel, posséder une voiture coûte cher en 2023, c'est en moyenne 500 € par mois en France. Les plus pauvres n'ont en majorité pas le luxe d'avoir une voiture et n'ont pas été beaucoup aidés par l'État ou la Métropole avant 2020 pour s'en passer. Selon nous, aucune force politique ne devrait faire passer en priorité le pouvoir d'achat des citoyens au détriment de leur santé. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Je rejoins en grande partie votre intervention, Monsieur le Vice-Président. Cependant, vous avez raison de parler des personnes les plus fragiles qui n'ont pas la possibilité d'avoir une voiture et qui utilisent les transports en commun. Vous savez, moi pour différentes raisons je ne peux pas conduire donc je prends que les transports en commun. La manière dont on a transporté, véhiculé ou transporté les habitants pendant cet été, notamment sur la ligne T1, sur la ligne T2 le matin quand vous partez au travail à 07 h 30, ce n'est pas acceptable. Les trams sont bondés, les conditions de transport ne sont pas acceptables. Alors, je comprends bien l'objectif de développer le vélo, et on le partage cet objectif. Cela dit, on est plus dans une logique où si vous voulez que les personnes abandonnent leur voiture, il faut plutôt les convaincre que les contraindre sur ces questions-là. Et je vous assure que le matin, durant les mois d'été, juillet et août, la manière dont les habitants pouvaient prendre aussi bien le T1, le T2, le T4 dans certaines conditions avec les pannes récurrentes, les problèmes de la ligne B — que vous avez connus notamment avec la fermeture aussi pendant le mois d'août — fait que justement, c'est les personnes les plus défavorisées qui ont été le plus victimes de cette absence d'investissement ou de transports qui vont forcément évoluer par la suite, qui vont évoluer par la suite parce qu'en effet, il y aura une offre renforcée sur certaines lignes de métro. Il n'empêche qu'au jour d'aujourd'hui, le vécu des habitants, au-delà des chiffres, au-delà des paroles et autres, le quotidien des habitants, ne perçoit pas ce que vous indiquez.

M. GUELPA-BONNARO. - Je suis bien d'accord. Effectivement, on hérite — sur notre territoire et particulièrement dans notre 8^e arrondissement — d'un manque d'investissement dans des transports en commun efficaces, rafraîchis. C'est pour ça que le SYTRAL double son budget d'investissement pour moderniser notamment le métro D qui sera plus rapide, qui sera plus grand et qui sera plus confortable.

Mme BACHA-HIMEUR. - Micro fermé.

M. GUELPA-BONNARO. - Vous laissez finir les gens des fois, Madame BACHA-HIMEUR, ou pas en fait ? Donc effectivement, on hérite d'une situation qui n'est pas satisfaisante et on s'y emploie et ça mettra même plus d'un mandat, pour tout vous dire, pour améliorer les choses. Parce qu'on a tellement accumulé de retard que ça mettra plus d'un mandat. Et sans doute de développer la marche à pied, de développer les pistes cyclables doit aussi permettre d'alléger, de désengorger les transports en commun existants qui méritent effectivement d'être développés. C'est sans doute la première fois qu'on a trois nouvelles lignes de tramway, enfin deux nouvelles et une extension de plus de 50 %, sur un mandat métropolitain. Et ça, malheureusement on aurait aimé que ça arrive avant effectivement.

M. LE MAIRE. - Très bien. Alors avant de conclure et de mettre au vote. Comme vous avez évoqué plusieurs fois depuis le début du mandat, le dernier mandat pour le climat, j'ai peur qu'en fait, il y ait une incompréhension sur le dernier mandat pour le climat. Il fallait comprendre, dans cette notion de dernier mandat pour le climat, le dernier vote possible en faveur d'une majorité à la Ville et à la Métropole qui met réellement en œuvre une politique en faveur du climat. Et il faut donc comprendre maintenant, que nous n'en sommes qu'au premier de nos mandats pour le climat.

Je mets donc au vote ce rapport.

Qui est contre ? M. PESCHE. Qui s'abstient ? Mme MABILLOT.

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Et je vous donne rendez-vous le 7 novembre prochain, à 18 h 30. Merci. Bonne soirée à vous.